

TRANSCRIPT OF PROCEEDINGS BEFORE THE CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

SUBJECT: Review of campus and community radio

HELD AT: Outaouais Room, 140 Promenade du Portage, Gatineau, Quebec

January 18, 2010

— — — EXCERPT

Transcripts: In order to meet the requirements of the Official Languages Act, transcripts of proceedings before the Commission will be bilingual as to their covers, the listing of the CRTC members and staff attending the public hearings, and the Table of Contents. However, the aforementioned publication is the recorded verbatim transcript and, as such, is taped and transcribed in either of the official languages, depending on the language spoken by the participant at the public hearing.

--- Upon resuming at 1345

732 LE PRÉSIDENT: Madame la Secrétaire?

733 LA SECRÉTAIRE: Merci. Nous entendrons maintenant la présentation de l'Alliance des radios communautaires du Canada, l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec and The National Campus and Community Radio Association.

734 Appearing for the panel is Mr. Kevin Matthews. Please introduce your colleagues, and you will then have 40 minutes to make your presentation. Thank you.

PRESENTATION

735 MR. MATTHEWS: Thank you.

736 Good day, Mr. Chair, panel, colleagues and stakeholders.

737 Before we begin, I ask the Commission to accept the supplementary brief from the NCRA, which is not jointly from our three associations, that was submitted today.

738 THE CHAIRPERSON: Well, we do accept it, however, we will not deal with it in the context of this proceeding, it will be a matter for another proceeding.

739 MR. MATTHEWS: Okay, very well, thanks.

740 I am Kevin Matthews, Executive Director of The National Campus and Community Radio Association l'Association nationales des radios étudiantes et communautaire.

741 And Freya Zaltz, to my right, is the NCRA's Regulatory Affairs Director on our Board of Directors. To my left, François Côté, is Secretary-General of Alliance des radios communautaires du Canada, and Michel Leblanc, to his left, is President of its board of directors.

742 To Freya's right, Martin Bougie, is Director General of l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec. And Lise Morissette, on his right, is President of ARC's Board of Directors.

743 Thank you for this forum. We work hard to improve the sustainability and development of community and campus radio in Canada and we are pleased to present our recommendations on how the CRTC can help.

744 The community-based radio sector appears before you today via its three associations, more coordinated and united than ever before, to describe our challenges and our goals. Our recommendations come from a collective effort to help craft a policy for the community-based broadcasting sector that will protect its strengths and remove barriers to allow for greater fulfillment of our mission.

745 The NCRA/ANREC represents 74 campus and community radio stations across Canada. ARC du Canada represents 31 francophone community radio stations located outside of Quebec. ARC du Québec represents 34 community radio stations in Quebec. Together, we represent 138 community-based radio stations with over 500 employees, well over 30,000 volunteer hours per week are spent creating more than 15,000 hours per week of original programming and on governance, training, fundraising, and community outreach.

746 Today, we address the main recommendations that were in our joint submission presented in four areas: revised definition and role of community radio; more flexibility and content requirements; a new financing model for our sector; and related issues.

747 We propose a constructive definition and objectives for community-based campus and community radio rather than one that is reactive. We define our sector in relation to community stakeholders, not in relation to other broadcasting sectors.

748 Our definition is this: "A community-based radio station is owned and operated by a not-for-profit organization whose structure empowers members of the community to play a role in its democratic governance, management, operation and programming."

749 It provides programming according to the needs and interests of its community, including: local and regional information and services; cultural and artistic broadcasting and support; promotion of Canadian emerging

talent; and local and regional content related to social, economic, environmental and community issues.

750 A community-based station's objectives go beyond programming. It provides public access to the airwaves, skills training, a hub for community discourse, and various services to other community groups and members. For instance, CJLY in Nelson, B.C. has over 200 active volunteers, less than half of whom produce programming.

751 These are our objectives. A community-based radio station will guarantee a local broadcasting service through community ownership, empower citizens to play a role in fulfilling the community's broadcasting needs, participate in the stimulation of socioeconomic endeavours and in the cultural enrichment of communities, and reflect the diversity of the community in its programming and operations, creating a space for voices, perspectives and content that are not commonly heard elsewhere in the broadcasting system.

752 It is not necessary to include complimentary programming as an explicit objective. Distinct complimentary programming results naturally from adherence to our proposed definition and objectives. This definition and objectives apply equally well to community-based campus radio and community radio.

753 We recommend replacing the term "radio communautaires" with "radio de communauté" for three main reasons. First, it emphasizes more clearly that our stations are owned by the communities they serve. Second, it conveys the distinction between types of licenses under the new single policy we propose, that is to say radio du campus and radio de communauté. And thirdly, it disassociates our stations from derogatory connotations that the word "communautaires" carries in French.

754 Et maintenant, c'est François Côté qui va continuer avec la deuxième section.

755 M. CÔTÉ: Nous sommes en faveur d'une politique et d'un cadre réglementaire qui soient un reflet plus fidèle des réalités à la fois actuelles et futures de notre secteur. Cela simplifierait le fardeau administratif, tant pour nos radios que pour le Conseil lui-même. De plus, avec une plus grande flexibilité, nous estimons sans l'ombre d'un doute que nous pourrions encore bien mieux servir les intérêts de nos communautés et nous permettre de mieux oeuvrer au sein du système de la radiodiffusion.

756 D'autres joueurs du domaine des communications, tels que la câblodistribution, ainsi que la télévision et la radio commerciale bénéficient d'un cadre réglementaire modernisé et simplifié. Nous croyons que cela s'avérerait plus que souhaitable pour notre secteur.

757 Il nous apparaît évident que -- sauf en ce qui concerne quelques aspects -- la radio de communauté et la radio de campus sont apparentées à plusieurs égards et ce, tant par leur modèle de gouvernance et de gestion que par le type de programmation qu'elles proposent. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous pensons que le Conseil devrait avoir qu'une seule politique, mais avec des traits distincts propres à chacune d'entre elles. La politique pourrait être pour les sociétés à but non-lucratif mais ayant deux volets : communauté et campus.

758 Donc, une seule politique qui régulerait notre secteur. Sur cette licence, « société à but non-lucratif » se retrouveraient deux types de radio. Les radios de communautés et les radios de campus. Maximum de 500 minutes de publicité par semaine ou 72 minutes par jour pour les radios de campus. Maintenir, pour les radios de campus, une gouvernance qui fait place à des représentants du campus sur son conseil d'administration.

759 De la même façon que nous vous suggérons de n'établir qu'une seule et même politique, nous sommes aussi d'avis qu'il serait grandement temps qu'il n'y ait désormais qu'un seul type de stations de communautés et campus plutôt que deux, soit A et B. La seule réelle différence est au niveau de la création orale : 15 pour-cent pour les radios de type A et 25

pour-cent pour les radios de type B.

760 La production de contenu oral requiert des ressources humaines et financières dont ne disposent malheureusement pas toutes nos radios. À l'inverse des trois radios que vous avez entendues ce matin, l'imposition d'un quota de 25 pour-cent de création orale force plusieurs d'entre elles à rediffuser des émissions quelquefois moins pertinentes. Par exemple, CJJJ, à Brandon au Manitoba, ne peut trouver de bénévoles pour produire assez de contenu verbal et se voit donc obligée de diffuser du contenu de d'autres stations.

761 Par conséquent, en établissant le seuil à 15 pour-cent, cela nous permettrait d'offrir une programmation de meilleure qualité, tout en maximisant nos ressources. Par ailleurs, cela n'enlèverait rien à celles qui en ont la possibilité d'excéder le minimum établi et ceci aurait pour effet d'offrir un meilleur service à nos communautés. Donc : un seul type de radios de communautés, meilleure utilisation des ressources humaines et financières, moins de répétition. Ceci résulterait par un renforcement de la capacité de nos organisations à offrir un service de qualité.

762 L'obligation de diffuser cinq pour-cent de musique de catégorie trois est difficile à rencontrer, particulièrement en région.

763 D'une part, les stations ne sont pas toutes sur les listes de promotion des compagnies de disques. Par ailleurs, la distribution de contenus musicaux se fait de plus en plus largement de façon électronique, aujourd'hui, ce qui occasionne un problème d'accès pour certaines de nos stations en région. Il ne faut pas oublier que certaines régions n'ont pas accès à Internet haute vitesse, rendant ce mode de distribution peu fonctionnel pour ces marchés.

764 D'autre part, ce n'est pas toujours simple de dénicher dans toutes les communautés des gens parfaitement connaisseurs de tel style de musique ou tel autre et qui puissent faire une sélection convenable à offrir à l'auditoire. Prenez par exemple CKRO à Pokemouche au Nouveau-

Brunswick, où il est fort difficile de trouver un bénévole pour animer une émission de jazz ou de blues, alors que le style musical primé par la population de cette région est le country et la musique acadienne.

765 Nous croyons que l'obligation de diffuser un genre musical qui n'est pas forcément au goût de son auditoire ne sert pas bien les intérêts de la communauté. De plus, avec l'avènement des nouveaux médias, les amateurs de musique spécialisée s'alimentent de moins en moins par la radio et sont donc moins enclins à attendre leur émission hebdomadaire de blues, par exemple.

766 Nous suggérons d'éliminer l'obligation de diffuser de la musique de la catégorie trois et plutôt exiger un minimum de 20 pour-cent de musique autre que celle de la sous-catégorie 21, soit rock, pop et danse. Ceci permettrait de conserver la diversité dans notre secteur, tout en nous permettant de bien mieux servir nos communautés.

767 Malgré cet allègement, notre secteur demeurera distinct de celui de la radio commerciale puisque notre programmation sera agrémentée de contenu verbal, de musique spécialisée, d'un haut taux de diffusion de talents émergents et de contenu local. De plus, cette programmation sera un reflet de notre gouvernance, qui assure que la programmation rencontre les besoins de nos communautés. Il ne faut pas oublier que la radio de communauté existe par la communauté, avec la communauté et pour la communauté.

768 Donc, on enlève le cinq pour-cent de musique de catégorie trois; maximum de 80 pour-cent de musique de catégorie 21, 20 pour-cent de musique autre. Les radios de communauté conservent leur différence avec la radio commerciale de par leur contenu verbal, leur musique spécialisée, la diffusion des talents émergents et leur gouvernance. Son ancrage et ses contenus locaux permettent aux radios de communautés de jouer un rôle primordial au niveau de la diversité locale.

769 M. MATTHEWS: Et maintenant, Martin Bougie va continuer avec le

financement.

770 M. BOUGIE: Merci!

771 Le système de radiodiffusion canadien repose sur trois composantes essentielles. L'élément public, l'élément commercial et l'élément communautaire.

772 Tous se doivent de jouer un rôle complémentaire et ce, afin de répondre au droit de chaque citoyen canadien d'avoir accès à des contenus canadiens diversifiés, pertinents et de qualité. Il est donc, selon nous, du devoir de toutes les parties prenantes de s'assurer que chaque élément du système de radiodiffusion soit en mesure de pleinement jouer son rôle.

773 Nous sommes convaincus que notre secteur ne dispose pas des leviers économiques nécessaires à la pleine réalisation de sa mission. Nous avons présenté des solutions possibles dans notre mémoire, mais désirons d'abord et avant tout signifier au Conseil notre volonté d'entamer des discussions sur les différentes options s'offrant à nous. Le bénévolat, la diffusion d'un talent émergent, la production d'une information locale de qualité, pour ne nommer que ces éléments liés à notre mission, ont tous un coût, qu'il soit direct (soit un poste de dépenses) ou indirect (ayant un impact négatif sur les revenus).

774 La production d'une information locale est un bon exemple de coût direct. Elle impose l'embauche et la supervision de un ou plusieurs journalistes et des frais de déplacements élevés dans certains territoires. La diffusion de talents émergents représente un coût indirect. En prenant le risque de diffuser des artistes peu connus, on a une programmation qui peut s'avérer moins attirante pour la population. On risque donc d'avoir des baisses d'auditoire, ce qui a un impact sur le potentiel de ventes d'une station.

775 Qu'on se comprenne bien : cette mission, c'est un choix. Nous ne remettons pas en question ce choix, mais voulons sensibiliser le Conseil sur

les impacts de la diversité. Mais quels sont les besoins sectoriels nécessaires à une pleine réalisation de notre mission? Dans notre mémoire, nous proposons une méthode d'estimation des besoins financiers sectoriels.

776 L'approche que nous avons utilisée est basée sur les besoins en ressources humaines par grand type de marché. Par une évaluation de la masse salariale nécessaire, il nous est donc possible d'estimer les besoins financiers optimaux, de les comparer à la situation actuelle pour en déduire les besoins non comblés.

777 Selon ces paramètres, on estime que le budget moyen d'une radio de communauté devrait idéalement se situer autour de 445 000 \$. Sur les bases de cette analyse, nous estimons que les besoins du secteur annuels se situent entre 50 et 64 millions. Étant donné les niveaux actuels de revenus, cela représente un manque à gagner d'au moins 20 millions par année.

778 Or, qu'en est-il de la situation actuelle? Nos organisations doivent composer avec un budget moyen de 300 000 \$, avec des effectifs moyens de 5,7 employés. Ces employés ont une rémunération qui est en moyenne de 27 000 \$.

779 En 2008, les radios de communautés et de campus ont dégagé un surplus de 1,5 \$ million, soit une moyenne par station de 17 121 \$. De plus, ces surplus ne sont pas distribués uniformément à travers les stations. Ainsi, huit stations, qui représentent six pour-cent du total des stations de communautés et de campus, génèrent à elles seules 40 pour-cent des surplus du secteur. Si on retire ces stations du calcul, le surplus moyen par station est bien en deçà des 10 000 \$ pour l'année 2008.

780 Il est fort à parier que les stations qui ne sont pas incluses dans ces données publiées par le Conseil sont celles avec de faibles ressources et que la réalité est encore bien plus préoccupante.

781 Les principales conséquences de cette réalité sont : les faibles surplus fournissent une marge de manoeuvre limitée pour faire face aux imprévus, embaucher des ressources supplémentaires, réaliser des contenus, offrir de meilleurs salaires, développer les services aux citoyens quand il ne s'agit pas que de seulement renflouer le déficit accumulé.

782 Des ressources humaines liées à des salaires souvent en deçà du marché résultent souvent en un taux de roulement élevé, une fragilité accrue devant les crises économiques. Les marchés et créneaux que nous occupons n'offrent pas un potentiel publicitaire suffisant pour appuyer nos activités. Tenons pour preuve qu'ils ne sont pas occupés par la radio privée qui les a jugés non profitables, voire seulement non-rentables. Nos organisations doivent donc se tourner vers une mixité de sources de financement pour réaliser leur mission, telles que les levées de fonds et le financement public.

783 Étant donné le manque à gagner actuel, il est évident que la capacité des marchés et des communautés que nous desservons à financer nos activités est limitée. Il est donc essentiel de se pencher sur un nouveau modèle de financement pour notre secteur.

784 Pour nous, il existe déjà une solution : le Fonds canadien de la radio communautaire. Maintenant en place depuis plus d'un an, nous croyons qu'il est temps que soit mis en place des mécanismes qui lui permettront un financement stable et une autonomie d'action. À cet égard, nous avons soumis des propositions au Conseil, en abordant notamment la possibilité de réévaluer le mode de distribution du fonds de développement des talents canadiens. Nous désirons, encore une fois, signifier au Conseil que notre principal objectif est l'atteinte d'un financement adéquat pour le fonds canadien et nous sommes ouverts à discuter avec le Conseil sur les avenues possibles.

785 Si le mode de financement de notre secteur n'était pas révisé, nos stations continueraient-elles à opérer? Oui, mais à quel prix.

786 Qu'en serait-il de leur capacité à répondre aux besoins des communautés locales, de plus en plus délaissées dans le contexte de la concentration des médias?

787 Et que dire des importants investissements requis pour expérimenter et étendre nos services sur les nouvelles plateformes de diffusion?

788 Les transformations apportées par les nouveaux médias touchent aussi nos organisations et nos auditeurs. Si nous avons la certitude que notre mode de gouvernance participatif, nos contenus locaux et notre rôle en matière de communication sociale nous préparent bien aux réalités de demain, il n'en demeure pas moins que sans un financement adéquat les marches à monter seront plus hautes.

789 Nous voulons aussi porter à l'attention du Conseil la nécessité d'un financement des associations nationales qui pourrait être réalisé par le biais du fonds canadien. L'expertise qui est développée au sein de nos associations en matière d'affaires réglementaires, de développement des affaires et de connaissance sectorielle est d'une valeur inestimable pour nos membres qui n'ont pas les ressources pour le faire.

790 Laisser le système de radiodiffusion canadien aux seules forces du marché ne peut que marginaliser les citoyens qui ne partagent pas les opinions et les goûts de la majorité ou occupant des territoires ayant un faible potentiel commercial. Est-ce que c'est ce que nous souhaitons?

791 MR. MATTHEWS: And Freya Zaltz will deliver the fourth section of our presentation on our recommendations on other issues.

792 MS ZALTZ: Regarding spectrum there are five main issues.

793 First, low-power stations are in constant danger of being bumped from the airwaves. This situation requires stations to devote enormous time and resources on an emergency basis and we think it could be prevented. Among NCRA members, CJAI, CHEX, CFBX, CFXU and CJAM all

been affected by this problem in the last five years.

794 We recommend that frequency protection be provided to low-power community-based stations and that the Commission strongly encourage commercial applicants that may displace a low-power community-based station to proactively provide financial and technical assistance to the low-power station. This could be encouraged by recognizing this assistance as an eligible CCD benefit and by making the CRTC dispute resolution service available to assist stations in these situations.

795 Second, if frequency protection is not granted, low-power stations need better notice of applications that might impinge on their service to give them time to evaluate their options, negotiate with applicants and determine how to ensure that they can continue broadcasting.

796 We recommend that low-power community-based stations receive priority over continued use of their frequencies in competitive licensing proceedings; and

797 that affected low-power stations be notified of possible conflicts as soon as completed applications are accepted by Commission.

798 Third, the developmental licence option was intended to stimulate development of new campus and community stations. However, without assurance of a protected frequency and enough time to build capacity groups are effectively discouraged from undertaking the necessary development, training and fund-raising to begin a station on a temporary basis.

799 We recommend that the developmental period be extended to five years and that developmental stations be assured protected frequencies at the end of their developmental terms and, as long as they are in compliance, that they be upgraded automatically to fully fledged community based radio licences.

800 Fourth, spectrum scarcity as it affects our sector is an ongoing threat to balance in the broadcasting system.

801 Proposed solutions to spectrum scarcity, for example Internet, AM band and the reallocation of TV channels 5 and 6 don't address our concerns.

802 The Internet is unregulated and not based on geography and therefore it undermines campus and community stations social role apart from programming.

803 AM radio equipment is prohibitively expensive. TV channels 5 and 6 aren't available on most FM receivers and there are other competing claims on their use.

804 In Burlington, Ontario community members have been trying to address a clear need for a community radio station, but the FM band is full. When those channels were awarded in the past it was done without consideration of that need. We would like to prevent this from happening in other communities.

805 We recommend that FM frequencies be reserved in markets not yet served adequately by community-based radio so that new stations can be developed and licensed in future to serve communities, including official language minority communities; and

806 that community-based applicants receive priority in competitive licensing proceedings in markets that aren't adequately served by community radio.

807 Fifth, we think resolving these issues will require cooperation between the Commission and Industry Canada.

808 We recommend that the CRTC and Industry Canada create a joint working group to address them.

809 Previous market studies related to calls for applications and applications for new licences, power increases and repeaters have not properly considered the community-based radio sector.

810 Since any change in the market affects our sector, we recommend that all future CRTC market studies include the possible impacts on community-based radio.

811 The Commission has acknowledged difficulty in collecting up-to-date data on community-based stations finances and governance.

812 We recommend that the Commission create an online database with a web portal so that stations can use it to update their contact and governance information, report their financial information and access details about their own licences.

813 Our members rely on cable carriage to reach some of their listeners. For example, campus and community stations in Vancouver rely on cable carriage to reach listeners in dead zones where uneven terrain limits their reception.

814 Many over-the-air signals encounter barriers have limited reach, while as many as 90 percent of Canadians subscribe to a BDU service. Therefore, retaining section 22 of the BDU Regulations is in the public interest.

815 The NCRA submitted a supplementary brief following the official language minorities proceeding last year regarding the cost to BDUs of carrying our station signals and converting them from analog to digital. We believe the costs are negligible.

816 We recommend that section 22 of the BDU Regulations be reinstated.

817 The Industry Canada 2011 domestic protection deadline threatens

campus and community stations that aren't currently broadcasting to the limits of their protected contours.

818 For many stations this is not enough time to plan and fund raise before they must apply for power increases. Stations who can't meet the 2011 deadline may lose their previously protected space to new applicants or expansions.

819 The NCRA is currently conducting a survey of our members to determine exactly how many stations are impacted by this.

820 We have asked Industry Canada to exempt community-based stations from the January 1, 2011 deadline or provide an extension. We ask the Commission to support our request.

821 If elementary or high school-based stations adhere to the definition and objectives we propose for community-based radio, then they should be licensed as such. Otherwise, the stations may not fall within the parameters of what constitutes a community based station.

822 In that case, and due to spectrum scarcity, we recommend that they use other distribution channels such as AM, Internet, closed-circuit or cable so that FM channels remain available for community-based public access broadcasting or that they be limited to less than 5 watts on FM; and

823 that they be exempted from obtaining a licence if they meet certain criteria, including Canadian ownership and control; programming produced by students for the student community; and coverage not exceeding school parameters by more than 100 metres.

824 Our members foster the emergence and practice of experimental music.

825 We support the Commission's report on turntablism and experimental music which cites numerous examples of campus and

community stations that develop, support and broadcast this type of content.

826 With respect to the proposed subcategory 36 experimental music definition, we recommend that the term "classical" be deleted in reference to instruments;

827 that an additional subcategory 37 be added for experimental music created from prerecorded work which would accommodate turntablism that does not fall within the proposed experimental subcategory 36; and

828 that the MAPL standard be applied to experimental music when the artist and production categories are both fulfilled by a Canadian artist.

829 We will work with the Commission after this proceeding on any experimental music issues that remain unresolved, including how to assess whether turntablist compositions qualify as original Canadian content.

830 M. MATTHEWS: Et maintenant, François Côté avec notre conclusion.

831 M. CÔTÉ: À la lumière des faits que nous vous avons présentés et sur la base des recommandations que nous formulons à votre égard, nous constatons qu'il faut à tout prix revoir de fond en comble la politique réglementaire sur la radio de communauté et de campus. Le contexte actuel n'est plus du tout ce qu'il était lors de la publication de la politique réglementaire actuelle qui date, ne l'oublions pas, des années '90.

832 Reconnaître d'abord clairement l'importance de la radio de communauté et de campus; l'aider à atteindre une meilleure santé financière en la dotant des outils pertinents; assouplir les règles et alléger du même coup le fardeau qui leur incombe; et enfin, s'assurer que le Conseil et les autres acteurs du système canadien de la radiodiffusion travaillent en partenariat avec notre secteur pour en assurer sa survie, telles sont, en résumé, les principales recommandations que nous formulons à votre endroit.

833 Il est nécessaire d'adapter les règles aux réalités actuelles, afin d'assurer la survie de notre secteur pour les années futures. Nous l'avons dit et le répétons : aucun des acteurs du système canadien de la radiodiffusion ne gagnerait à voir disparaître, ou même ne serait-ce que s'affaiblir, notre secteur, pour les multiples raisons que nous avons évoquées précédemment.

834 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, il nous fera maintenant plaisir de répondre à vos questions. Merci!

835 LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup! Je pense que c'est certainement une présentation bien structurée et facile à suivre. Donc, je vous en félicite.

836 Avant de demander à mes collègues de faire l'interrogatoire, je reviens à la notion de radio de communauté, comme je l'ai fait ce matin avec les représentants de CIBL. Et je note que le mot «communauté» vous l'avez laissé au singulier.

837 Et je présume que vous avez des motifs pour l'avoir fait comme ça, mais vous n'avez pas dit « de la communauté », vous avez dit « de communauté ». Vous n'avez pas dit « des communautés ». Pour vous, quel est le motif le plus important et sous-jacent au changement de nom et est-ce que ça aura aussi une incidence sur la télévision communautaire? Faudra-t-il parler aussi de la télévision de communauté? J'aimerais que dans votre réflexion vous soyez en mesure de commenter.

838 Et hier, je me suis pris à lire plusieurs dictionnaires pour voir si les mots «communautaire» et «communauté», quelle sorte d'adéquation on pouvait faire entre les deux puis est-ce que le terme est aussi galvaudé que vous le dites?

839 M. BOUGIE: Bien, écoutez, monsieur le conseiller, on a les mêmes lectures. Moi aussi j'ai regardé dans le dictionnaire la définition.

840 Au-delà des connotations péjoratives qu'on pourrait traiter au mot «communautaire», le terme communautaire signifie «relatif à la communauté».

841 Alors c'est pour ça que, nous, on considère aussi que de dire une «radio de communauté», ça met encore plus de l'avant la notion de l'appartenance d'une radio à la communauté. Quand on dit qu'une radio de communauté est fait par, pour et pour la communauté, je pense que ça reflète bien.

842 Maintenant, je ferais aussi un parallèle avec qu'est-ce qui s'est dit ce matin par le président de CBIL, quand il parlait de la mouvance dans laquelle les radios communautaires au Québec, en tout cas, se sont développées, on était vraiment au niveau de l'action communautaire, au niveau de... sans dire de la revendication, mais en tout cas, de la défense des droits alors que maintenant...

843 Et ça suit le mouvement de réflexion qui s'est fait au Québec à travers le secteur qu'on appelle maintenant «l'économie sociale», nous sommes vraiment des entreprises de propriétés collectives qui offrons des produits et des services aux citoyens.

844 Donc, en ça, au-delà de la connotation négative, c'est vrai, il y a ça qui peut... on ne se cachera pas qu'il y a un certain repositionnement qui nous permet, là, qui nous permet cette nouvelle connotation-là.

845 Mais au-delà de ça on trouvait aussi que ça amenait beaucoup de précision sur notre rôle en 2009.

846 Quant à votre question au niveau des télévisions communautaires, bien je sais qu'ils se présenteront devant vous au cours de la prochaine année. On verra, eux, quelle sera la réflexion qu'ils auront faite à ce sujet-là.

847 LE PRÉSIDENT: Donc, je peux présumer que vous n'avez pas eu de

discussion avec eux pour savoir?

848 M. BOUGIE: Ah! bien, mes collègues, oui, mes collègues de la Fédération de la télévision et même des médias écrits sont au courant de notre démarche, mais je ne suis pas au courant de leur réflexion finale.

849 LE PRÉSIDENT: D'accord. On aura l'occasion de discuter avec eux.

850 Vous parlez d'économie sociale et les coopératives sont aussi dans le mouvement de l'économie sociale.

851 M. BOUGIE: Oui.

852 LE PRÉSIDENT: Et vous les situez où dans votre démarche?

853 M. BOUGIE: En fait, il faut comprendre aussi que dans la définition qu'on a déposée... en fait, ce n'est rien de nouveau, là. Ça, c'était déjà dans la définition proposée par le Conseil, on garde quand même la question d'organisation à but non lucratif.

854 Et puis au sein de notre membership à l'ARCC au Québec on a une... puis c'est un modèle d'affaire que je commence à... qu'on commence à entendre de plus en plus, on parle de coopérative de solidarité.

855 Donc, ce sont des organismes sans but lucratif formés en coopérative, mais dont les surplus sont reversés soit à la collectivité ou à l'organisation.

856 Donc, en ce sens-là, pour nous, ils cadrent très bien, là, dans la définition.

857 LE PRÉSIDENT: Mais pour l'instant, ce ne sont pas des membres de l'Association de la radio communautaire du Québec?

858 M. BOUGIE: Oui. On a la station CKBN à Nicolet-Bécancour qui est...

qui a une licence en bonne et due forme du CRTC et qui est aussi un membre de notre association, qui sont incorporées en coopérative de solidarité.

859 LE PRÉSIDENT: En coopérative.

860 M. BOUGIE: Oui, de solidarité; c'est important la nuance.

861 M. CÔTÉ: Si je pouvais ajouter, l'ARCC du Canada compte également plusieurs membres qui sont en coopérative.

862 LE PRÉSIDENT: Dans le mouvement coopératif?

863 M. CÔTÉ: Oui, absolument.

864 LE PRÉSIDENT: Cependant, les stations de Joliette et de New Carlisle qui sont aussi des coopératives d'employés cette fois-là et non de solidarité, là, des coopératives d'employés?

865 M. BOUGIE: C'est des coopératives de travailleurs.

866 LE PRÉSIDENT: De travailleurs.

867 M. BOUGIE: Il y a une nuance, dans le sens qu'il y a des ristournes qui peuvent être reversées aux membres ou tout ça, qui ne correspond pas nécessairement à la définition ou, en tout cas, à l'esprit d'une société sans but lucratif.

868 LE PRÉSIDENT: D'accord.

869 MR. MATTHEWS: I'm sorry, but I'll just mention we also have two members whose structure is a cooperative.

870 THE PRESIDENT: That are Coops. I will ask Commissioner Cugini to pursue.

871 MEMBER CUGINI: Thank you, Mr. Vice Chair.

872 Je m'excuse, mais je dois poser mes questions en anglais, mais vous pouvez répondre en français si vous préférez.

873 I want to begin with you, Mr. Matthews. One of the things that you've said that you submitted in your written comments, wherein you detailed quite explicitly how you see this sector and this all goes to the definition of the sector, you say that one of your objectives is to develop and support community radio in areas under-served by existing media and by community media, particularly in rural areas.

874 How do you define an area that is under-served?

875 It's on page 6 of your written submission.

876 MR. MATTHEWS: Well, certainly there are cases where it's more clear cut and there are cases where it's a grey area.

877 There are still many populations in Canada that are served by commercial and/or CBC that do not enjoy a community radio service yet and so, that's something we clearly would define as being under-served.

878 There are other populations where perhaps only the official language majority community is properly served by a community radio and there is still work to be done for the sake of the official language minority community. And then, there are various grey areas in between. But I think we outlined a principle there which is basically saying that it's a question of relative value.

879 If you take the greater Toronto area, for example, the addition of one more commercial radio service or the addition of another CBC service to that market has relatively lesser value than would the addition of another community radio service because they are a far number there.

880 MEMBER CUGINI: However, that is subjective, would you not agree? I mean a commercial radio broadcaster could easily make the case that a commercial station is required in, let's take your example of the greater Toronto area as -- convincingly as a campus or community radio and that puts us then in a precarious position.

881 MR. MATTHEWS: They well might make that case, I understand that.

882 I am speaking from the position of our interpretation of the Broadcasting Act which explains that there are three components to the Canadian Broadcasting system and we believe that entails that every Canadian, every Canadian population in the market has the right to be served by all three to consider itself completely served.

883 MEMBER CUGINI: Okay. I understand. I did have a few questions asking you to further elaborate on the definition and especially in terms of the ownership principle, but I think that it's quite detailed and clear in your oral presentation, so I won't go into that too much in depth. Perhaps my other colleagues may have further questions about that, but I am satisfied that I understand the position that you have taken.

884 But when I look at page 3 of your oral presentation and you say that you provide programming, according to the needs and interests of the community, including local and regional information and services, cultural and artistic broadcasting and support and so on, the four major points that you've outlined on page 3.

885 We, as you know, often hear applications from commercial broadcasters across the country and just to be a bit provocative, let's say that just about every single one of them would include to a degree those four elements.

886 So, if we accept your definition, and we accept that these four points are the major stick poles, let's say, of what your sector represents, how do

we make the determination when licensing, whether a commercial broadcaster or a campus or community broadcaster best meets the needs of that community?

887 MR. MATTHEWS: I would say, first of all that you should bear in mind the principle that if a commercial broadcaster says that they are going to provide local information and support emerging talent and so on, it's reasonable to assume that that commercial broadcaster is clever enough and that they know what they are doing enough so that they will only do those things to the extent that it is profitable for them.

888 And when a community based broadcaster, an applicant says that they are going to do those things, it means that they are going to do those things to the extent that is determined desirable by their democratic governments which is made up of members of the community.

889 So, that's the fundamental difference and, of course, it would be the opinion of those of us on this panel before you that the democratic government's principle will lead to a fuller representation of that community's needs and interests and values than what may be profitable and what may be viewed as supportable by advertisers.

890 MEMBER CUGINI: Somebody else?

891 M. BOUGIE: Je veux rajouter en fait ce qui distingue vraiment les radios de communauté et de campus de la radio commerciale, c'est notre mode de gouvernance et notre ancrage dans notre communauté. Aussi notre capacité d'offrir un service local de radio dans des marchés qui ne pourraient probablement pas être servis par la radio privée étant donné qu'elles n'offrent pas un potentiel commercial. Donc, là, il y a une distinction importante à faire.

892 Notre gouvernance amène aussi une notion de protection de service pour le citoyen aussi. Là où la radio commerciale pourrait, c'est vrai, très bien s'installer dans un marché ou qui a une population suffisante pour

générer des revenus commerciaux locaux et nationaux, cette population-là n'est jamais à l'abri que cette radio-là, puis on l'entend souvent, que cette radio-là puisse être achetée par un autre réseau ou décide de rationaliser parce qu'il y a une perte de revenu, donc on met à pied des journalistes.

893 Alors, nous, c'est pour ça que c'est un élément sur lequel on a insisté dans notre nouvelle proposition de définition, c'est cette question de service local, service de radio locale garanti et qui est là aussi pour la protection, la promotion d'une identité locale. Un petit peu pour paraphraser le rôle de la société d'état qui a comme devoir de faire la promotion d'un point de vue canadien, nous c'est ce rôle-là qu'on joue sur le plan local. Donc, ça, c'est des nuances effectivement.

894 Dans des marchés ça peut être... il y a des zones grises, est-ce que c'est la radio commerciale? Une radio commerciale qu'on pourrait... qui joue son rôle sur le plan local, moi, je n'ai rien contre ça, mais il faut voir ces nuances-là d'ancrage et de gouvernance, là, qu'on apporte. C'est une richesse en fait la diversité locale aussi dans nos contenus.

895 MEMBER CUGINI: And based on your presentation, it's much more than just a nuance.

896 M. BOUGIE: Yes, yes.

897 MR. MATTHEWS: Freya also has an answer to that.

898 MS ZALTZ: I would just like to add that our stations tend to serve a great many ethnic and cultural minority communities, the language communities and artistic communities also that don't receive any coverage, even in a commercial venue that is very committed I believe to serving its community.

899 There simply isn't enough time and enough room and there is a profitability issue as well and I believe that our stations would do that job in a broader and perhaps more detailed way in terms of providing

information that's relevant to those groups and exposure that's relevant to those groups or interests or perspectives that wouldn't be represented in commercial media or by the CBC.

900 MEMBER CUGINI: And it goes to your point of public access.

901 You do advocate and you repeated it today, the harmonizing of the objectives for campus radio stations with those of the community stations. You say that emphasis should be placed on community access, public interest orientation, commitment to diversity, unique local content and accountability to your stakeholders and communities.

902 Do you maintain that both community and community based campus stations fulfil these objectives equally today and you just want to see it cemented in a harmonized policy? Is that where this was coming from?

903 MR. MATTHEWS: Yes.

904 MEMBER CUGINI: Okay. Thank you. And to that end, is the level of voluntarism equitable between the two?

905 MR. MATTHEWS: I would say that there is more variation from station to station or from an anglophone station to a francophone station than there is endemic to the division between community based campus and community stations. They vary.

906 MEMBER CUGINI: And why is that?

907 MR. MATTHEWS: There is just an incredibly higher range of what different communities are able to provide in terms of the number of volunteers, skilled volunteers that are available or the number of people that the station can employ to recruit, train and retain those volunteers.

908 So, it varies more from station to station than it does from any particular part of the sector to another one.

909 MEMBER CUGINI: Okay.

910 M. CÔTÉ: Juste pour vous donner un exemple; si on prend la radio qui est à Ikaluit, c'est évident qu'eux, avec une population de 600 francophones, ne pourront avoir beaucoup de bénévoles. On parle peut-être d'une dizaine ou une quinzaine de personnes qui vont s'impliquer au sein de la radio, contrairement à des endroits au Nouveau-Brunswick où ils vont être 200, 250 par station.

911 MEMBER CUGINI: It's logical. I want to move on to the area of spoken word and your suggestion. You, of course, suggest that this is another area in which there can be harmonization between type A and type B stations and you say:

"...as there is competition present and listeners are exposed to other types of broadcast media in most markets." (As read)

912 This will lead into questioning about reservation of frequencies and competition, but we will talk about that a little bit later.

913 I would like to focus on the specific recommendation to set the spoken word requirement at 15 percent for all stations.

914 You say that:

"Using programming on Type B stations that is not locally produced or locally oriented to meet the 25 percent spoken word quota ties up air time and reduces the number of opportunities for community members who are more interested in volunteering to produce locally relevant music programming instead." (As read)

915 So the question is: What difficulties would these stations face if the spoken word requirement excluded non-locally produced or locally oriented spoken word programming?

916 MR. MATTHEWS: Can you explain what you mean by "excluded"?

917 COMMISSIONER CUGINI: Well, in the sense that we would say you can only use locally produced or locally oriented spoken word programming and maintain the 25 percent requirement.

918 Because this statement that you made on page 9 of your submission, it was telling us that in order to meet the 25 percent very often stations have to use spoken word programming from other markets or from other stations.

919 MR. MATTHEWS: Yes. Or repeat content.

920 COMMISSIONER CUGINI: Or repeat current.

921 So what difficulties would they face if we were to say, you know what, we only want locally relevant programming, but it has to stay at the 25 percent level?

922 MR. MATTHEWS: Well, their difficulties would be even greater. The costs of producing programming would go up, they would have to train more volunteers to do so.

923 It would be much more difficult.

924 COMMISSIONER CUGINI: So would you --

925 MR. MATTHEWS: What we are saying there is that the cost of producing spoken word programming causes people to be creative in terms of meeting the 25 percent where they have to.

926 COMMISSIONER CUGINI: But if we accept your suggestion to reduce it to 15 percent, would that mean that all of that 15 percent would be locally produced or locally oriented spoken word?

927 MR. MATTHEWS: I don't think we can say that it would be in every case.

928 COMMISSIONER CUGINI: Because it isn't now with the Type A stations?

929 MR. MATTHEWS: I'm not sure. I think it might not be.

930 Freya and François both have additional --

931 COMMISSIONER CUGINI: Sure.

932 MS ZALTZ: I think if it was 15 percent a greater proportion of the total would be locally produced compared with if the requirement was 25 percent a lower proportion of that total is locally produced in many cases.

933 COMMISSIONER CUGINI: Total of all stations?

934 MS ZALTZ: No. Like let's say 25 percent is, I don't know, 6 hours, so right now if a station is required to produce 6 hours of spoken word programming maybe half of it is local in some cases and the other half they get from other campus and community stations across the country.

935 If the requirement was 15 percent, then if they before were already producing half of 25 that was local, then now they would be producing almost the total 15 percent that's local.

936 COMMISSIONER CUGINI: I understand.

937 If we accept your suggestion, do you think that we should also impose that a percentage of the 15 be locally produced and locally oriented?

938 M. CÔTÉ: Je pense qu'encore là, on parle de marché. Ça va être

encore difficile pour certains petits marché de faire même 15 pour-cent de contenu verbal parce que déjà là, en ce moment, c'est difficile pour certaines stations de type A qui sont dans de plus petits marchés, parce que justement, il n'y a pas un bassin de bénévoles assez grand pour pouvoir le faire.

939 Alors il sera difficile encore plus si vous imposez un pourcentage de contenu local parce que déjà là, on est obligé d'acquérir du matériel de l'extérieur pour pouvoir faire le contenu verbal de 15 pour-cent.

940 COMMISSIONER CUGINI: So you are confident that if we accept your recommendation to harmonize it at 15 percent across both, then we should leave it up to the individual stations to best meet that 15 percent that best reflects the community they serve?

941 M. CÔTÉ: Ça demeure la mission de nos radios, d'offrir du contenu local.

942 COMMISSIONER CUGINI: Okay.

943 I am going to read into the record an undertaking that we are going to ask you to provide to us by January 31st, but we will provide this to you in writing because it is quite detailed. I believe the staff is in the process of preparing it or may have already prepared it and I'm sure you will get it within a few hours, if not as soon as they are finished their presentation.

"Could you file a sample program schedule of your members which note the following:

- all spoken word programming;
 - acquired spoken word programming from other community stations in Canada or from a campus or community radio network;
 - acquired spoken word programming from the United States or other nations; and
 - repeated spoken word programming?
- In order for this sample to be representative, we would ask that this

sample include:

- 3 campus instructional stations;
- 20 community-based campus stations of which two should be French-language; and
- 20 Type A and 20 Type B community stations, of which half should be French-language stations."

944 So you can see why we are going to give this to you in writing.

945 I believe the date will be by January 31st.

946 February 1st; thank you.

947 Now, in terms of music -- yes...?

948 MS ZALTZ: I just wondered, I'm not sure about our Québec or Arctic Canada, but the NCRA has only a very small number or perhaps only one campus instructional station member and I just wondered about whether we can properly represent them in providing that information to you.

949 COMMISSIONER CUGINI: Only one is a member?

950 MR. MATTHEWS: Well, are you asking for all of these sample program schedules to come from within our membership or just from within the sector?

951 COMMISSIONER CUGINI: From the sector, if that is possible.

952 MR. MATTHEWS: I think in that case it's feasible.

953 COMMISSIONER CUGINI: I mean if there are difficulties, please let us know, or if you need some more time.

954 MR. MATTHEWS: Sure. Okay.

955 COMMISSIONER CUGINI: You can talk to the lawyers. They are nodding, so that's a good sign.

956 MR. MATTHEWS: Okay. Thank you.

957 COMMISSIONER CUGINI: Now, in terms of music or programming, I want to clearly understand what you are proposing.

958 So in your model the following would apply:

959 Category 2 music. Maintain the requirement that 20 percent should be musical selections from categories other than subcategory 21? All right.

960 Category 3, you want us to remove that requirement.

961 Hits, remove it.

962 And emerging artists, impose a 15 percent requirement.

963 Do I have that right, in your model for emerging artists?

964 MR. BOUGIE: There was no reference to emerging artists in our submission. Sorry.

965 MS ZALTZ: We wrote one joint brief between the three associations --

966 COMMISSIONER CUGINI: Yes...?

967 MS ZALTZ: -- and then the NCRA submitted a separate submission.

968 So we suggested some things that may work for our members differently than would work for the members of the other associations. So I don't know if they can be assumed as shared ideas.

969 COMMISSIONER CUGINI: Okay. And then we will talk specifically

about that, then, why it would be applicable to NCRA members and perhaps not to the others. That's fine.

970 Would you suggest that this model apply to all stations in the sector, regardless of market size?

971 It can apply equally across the board?

972 M. BOUGIE: À propos de retirer le cinq pour-cent de musique...?

973 COMMISSIONER CUGINI: Oui.

974 M. BOUGIE: Oui. C'est pour tous les secteurs, tous les types de stations.

975 COMMISSIONER CUGINI: Okay.

976 In terms of Category 2 music, the CAB has suggested a 30 percent non-Category 21 component be imposed on stations in your sector.

977 MR. MATTHEWS: Yes, they have.

978 COMMISSIONER CUGINI: And would you care to comment?

--- Laughter

979 COMMISSIONER CUGINI: Unfortunately we can't read body language into the record.

980 MR. MATTHEWS: Yes, I will comment.

981 The CAB made that suggestion along with two other programming content requirement suggestions.

982 As far as we can see -- now, you must remember that when we made

our suggestions about revising program content requirements we talked with our members, we have direct experience of what it costs and how feasible it is to meet different requirements and we know what requirements they are already having difficulty meeting. The CAB has none of that information and as far as we can see they didn't really do any research.

983 It appears that those recommendations are simply the wishes of the private broadcasting sector in order to make sure that our content is more distinct from theirs. While that is a valid goal, those recommendations are not based on any real knowledge or experience of how difficult it would be to meet the requirements or how feasible they would be, or whether people would be able to comply.

984 So it is our opinion that those recommendations really can't be taken seriously.

985 COMMISSIONER CUGINI: And you wouldn't accept them, therefore?

986 M. BOUGIE: Oui. Si je peux...

987 Cette proportion-là de musique... de 80%-20%, pour nous c'est le résultat d'une vaste consultation qu'on a fait auprès de nos membres. Et pour nous, ça représentait vraiment l'équilibre entre la capacité de nos stations de rencontrer des obligations et, en même temps, de continuer à contribuer à la diversité. Pour nous, ce 80-20 là, c'était la proportion qui nous semblait la plus équitable.

988 COMMISSIONER CUGINI: Speaking of contribution to diversity, of course the Category 3 music certainly does do that and the provision of Category 3 music on stations provides a great deal of musical diversity. As we know, it's usually the type of music that is not widely played and it often distinguishes one station from another.

989 But I know that you say in your submission, particularly the NCRA,

that it is important for stations in your sector to include selections from Category 3, but you ask at the same time to remove the requirement.

990 So, first of all, why? What purpose would that serve, to remove it?

991 How do we as a Commission measure, therefore -- or I guess we don't take into account music from Category 3 that would be played on stations in your sector in the future.

992 In other words, how would we measure it?

993 MS ZALTZ: Well, first of all, we think that the 20 percent not from subcategory 21 would include some substantial portion of Category 3.

994 We are mainly trying to reduce the amount of counting and record keeping that our stations have to do for things that aren't necessarily helpful to them in terms of understanding what a good job they are doing of representing their communities. Also we are trying to provide some flexibility.

995 There are certainly members of the NCRA that have a really hard time accessing Category 3 music at all, particularly like we have a few members in the northern Territories that receive no servicing of any kind from any kind of record label or even from artists, so they rely on music that members of the community already have and it may or may not be from Category 3.

996 So we would like to leave it up to them -- and also to decide what they are interested in listening to. I'm not sure that it's fair for us to say your community must have one hour of jazz, or whatever it is, if nobody in the community likes to hear jazz but would really like to hear some other form of music. Perhaps they have a really strong country music local music scene and they would like to hear a lot of that. Well, that's Category 2.

997 So we just want to create a bit more flexibility and less requirement

record keeping that we don't think is serving a purpose that is helpful in determining whether we are fulfilling our mission.

998 M. CÔTÉ: Je pense que c'est comme on mentionnait dans notre présentation orale. Dans certaines de nos communautés, il est difficile de trouver des ressources pour pouvoir faire des émissions de ce type-là, alors ces stations sont obligées d'importer des émissions de d'autres, qui ne répondent pas nécessairement aux besoins de leur communauté.

999 Parce que ce n'est pas ça que la communauté veut, ça serait plutôt des émissions, je ne sais pas, des émissions de country. Mais bon, ils sont obligés de jouer du jazz, ils sont obligés de jouer du blues et de la musique classique. Mais ce n'est pas ce que la communauté a demandé.

1000 Alors, c'est pour ça qu'on vous demande d'avoir une certaine flexibilité au sein du 20 pour-cent.

1001 COMMISSIONER CUGINI: Because I believe in your written submission you also talked about the difficulty in coding some music. Obviously some music blurs the lines. Country is country and classical is classical, but certainly when you get into the areas of jazz and perhaps even blues -- so it's not just an issue of coding, it's also an issue of access therefore is what you are saying?

1002 M. CÔTÉ: Oui.... Oui, surtout.

1003 M. BOUGIE: L'accès, mais aussi, on faisait référence dans notre présentation aux nouveaux médias. C'est-à-dire que les mordus de jazz ou de blues, de musique spécialisée, aujourd'hui, en 2009, je n'ai plus besoin d'attendre le jeudi à 8 h 00 pour avoir ma dose de jazz recommandée. Donc, je vais plutôt aller sur Internet. Je vais aller là. Donc, ça rend les auditoires encore plus volatiles.

1004 Ça, c'est quand on est dans des marchés où on peut trouver des bénévoles. Je peux vous donner l'exemple de la station CIEU à Carleton

qui, pour maintenir une émission de jazz produite localement, le bénévole devait conduire 300 kilomètres pour se rendre à la station.

1005 Donc là, ça illustre bien la difficulté de ces gens-là. Ou bien, ça serait juste de s'approvisionner dans ces musique-là. Quand on est en région éloignée, bien, il faut les acheter. Donc il y a plusieurs contraintes.

1006 Puis, à travers toutes les propositions qu'on vous faites, c'est évident qu'il y a une diversité de réalités dans notre secteur, puis on essaie de voir qu'est-ce qui pourrait à la fois garantir que notre contribution à la diversité reste significative tout en maintenant nos organisations dans une position où elles peuvent remplir ces obligations-là, sans pour autant mettre trop de pression sur leurs ressources.

1007 COMMISSIONER CUGINI: I'm going to have to edit some of my questions in the interest of time as I will be handing you over to my colleague Commissioner Poirier in just a few minutes. So I'm going to beg her indulgence.

1008 COMMISSIONER POIRIER: Yes.

1009 COMMISSIONER CUGINI: I want to move on to the area of spectrum management and reserving spectrum for the sector.

1010 You were quite clear in your recommendations in your oral presentation, but let's take it a little bit to the extreme, which is sometimes helpful for me to understand the position of participants in proceedings like these.

1011 Do you believe that we should, therefore, reserve a frequency in each market where there is no community and/or community based campus station?

1012 And should we reserve two frequencies, one for community and one for community-based campus stations in those markets?

1013 How do we decide between the two?

1014 MS ZALTZ: Well, first of all, I think in many smaller communities there is only one or the other and where there is a university often a station was created perhaps initially years ago to serve its student population and then a need was recognized that the community itself, the broader community, has no community radio service and so the campus station serves that need in addition to serving its campus population as well, or in communities where there is no institution to provide infrastructure and to help with funding, and even where there is in some cases a separate community station has been developed.

1015 But I don't know that we would say that each community would need one of each of those as long as -- at minimum we would ask that there be one community radio service, a possibility of that, so that there is community access so that it meets the definition that we have provided and the objectives that we have provided, whether it's affiliated with a campus or not.

1016 Then, if there is an official language minority population in that community that is sizable enough to support their own service then we would ask for consideration of a frequency for both.

1017 I mean I think we are flexible on this, but our objective is to ensure that each community could have at least some form of community radio service that it can develop for itself and that we don't give away all of the frequencies and say well, they haven't applied up to now so they don't have one, maybe they don't want one, they don't need one.

1018 Maybe in some number of years they will develop enough community organization to develop one and we would like them to have that option.

1019 COMMISSIONER CUGINI: Your comments raise two other questions I

have on my page and that is, number one: What do we do in a bilingual market such as Ottawa? Let's say that in Ottawa there was no community and/or campus stations, would we reserve two frequencies in Ottawa for that? Frequencies are hard enough to come by in this market, so what do we do there?

1020 MS ZALTZ: Well, I think in our written submission we have asked for two where there is a substantial population of speakers of French and English. And even if one language is spoken in the minority there are communities like Victoria where there are enough French speakers to support a separate language community radio service.

1021 Obviously there are a great number of markets where there aren't enough frequencies to make those kinds of reservations, but part of the recommendation was based on our knowledge that in other countries, in some other countries, for example in the U.S., the government thought about this beforehand and actually did reserve a certain number of frequencies so that that kind of service could be guaranteed in every community.

1022 Since that wasn't done here, we are asking the Commission to think about it where it's possible and I think a kind of alternate solution that we have proposed is at least some kind of licensing priority so that even if a frequency isn't set aside on a permanent basis, any time there are applications if you have the knowledge that this is potentially the last frequency available and there is no community service yet, then there should be some kind of evaluation of what would serve that community, what could in future, how many services would be needed and make sure that that opportunity doesn't disappear.

1023 COMMISSIONER CUGINI: Would there be an expiration date on the reserved frequency? No community or campus station comes before us in - - I'm making it up -- five years, therefore the frequency is now available for commercial broadcasters?

1024 MR. MATTHEWS: I would recommend that. It's hard to say.

1025 There are university campuses where a group starts up to try to organize a community-based campus station and maybe they don't get a license within three or four years, people leave the institution and it takes another five or six years before an effort is started up again.

1026 It takes a critical mass of people and fund-raising ability, and so on, and to put the pressure of the time limit on that would be basically to discourage it from happening.

1027 COMMISSIONER CUGINI: They don't work well under pressure then.

1028 MR. MATTHEWS: Well, these things happen organically.

1029 COMMISSIONER CUGINI: One other suggestion you make is to issue a limited call for community stations.

1030 What in your model would trigger such a call? Are you suggesting that the Commission do a market-by-market analysis and if no community or community-based campus station exists in a particular market that we should issue a call for one?

1031 MS ZALTZ: I'm not sure what you are referring to. Do you have a page number?

1032 COMMISSIONER CUGINI: Let me look.

1033 Maybe the staff can help out with the page number wherein you make this recommendation?

--- Pause

1034 COMMISSIONER CUGINI: If you don't believe that that is the case, then...

1035 MS ZALTZ: I don't recall writing that in anything that we submitted. It doesn't mean it isn't there somewhere, but it wasn't our intention if that's how it came across.

1036 COMMISSIONER CUGINI: Okay. That's fine.

1037 Thank you very much.

1038 Those are my questions.

1039 LE PRÉSIDENT: Conseillère Poirier?

1040 CONSEILLÈRE POIRIER: Bonjour tout le monde. Je vous remercie pour les excellents documents que vous avez présentés avant et pour l'audience. La position semble assez unanime, aussi, ce qui facilite généralement, aussi, le progrès d'un dossier.

1041 J'ai eu le plaisir de visiter 12 stations cette année, allant de Yellowknife jusqu'à Halifax et j'ai bien vu que les tapis n'étaient pas neufs.

--- Laughter

1042 CONSEILLÈRE POIRIER: J'aimerais parler d'abord de financement. Si je comprends bien, vos sources de financement actuelles ne sont pas suffisantes, et vous voulez aller chercher jusqu'à 20 \$ millions de plus.

1043 Dans son plan, le Fonds canadien pour les radios communautaires nous présente des revenus possibles associés au développement de contenu canadien qui pourraient aller jusqu'à 5.9 \$ millions, pour vous, de plus.

1044 Ma première question est: Le 14 \$ millions qui manque, où allez-vous aller le chercher?

1045 M. BOUGIE: Bien en fait, tout ça, ça lance le message aussi qu'on ne demandera pas au Conseil de tout régler les problèmes de notre secteur. Je pense que... De la même façon que nos entreprises, dans leurs milieux, ont à trouver une diversité de sources de financement. On veut avoir la même approche pour le fonds canadien.

1046 Donc, on a estimé ce manque à gagner-là, annuel, à peu près à 20 \$ millions. Donc, on estime que selon les calculs du fonds, on pourrait aller chercher un 5 \$ millions du côté du Fonds de développement des talents canadiens ou d'autres leviers qu'on pourrait discuter ensemble. Ça, ce n'est pas... On n'est pas attachés à une solution, nous; c'est le résultat qui nous importe, c'est-à-dire un juste financement de notre secteur.

1047 Donc, on a des discussions qui sont entamées avec Patrimoine Canada, il y a la porte des fondations privées... Donc, vraiment, le Fonds canadien est encore jeune, ça fait à peine un an qu'il est vraiment en opération. Nos objectifs sont clairs, nos besoins ont été clairement établis. Maintenant, on demande aussi au Conseil puis au système de radiodiffusion de faire une part, puis nous, on va faire nos devoirs de l'autre côté.

1048 CONSEILLÈRE POIRIER: Est-ce que vous êtes prêts à considérer une augmentation...? En supposant que le Conseil décide de supporter votre point de vue, reconnaisse qu'effectivement, vous avez besoin de financement, est-ce que vous seriez prêt à le considérer sur une base graduelle et étalée, c'est-à-dire ne pas obtenir tous ces argents-là du premier coup?

1049 M. BOUGIE: Oui. Pour nous, je pense que... Ce qui est important pour nous c'est qu'il y ait un finan--

1050 En ce moment, jusqu'à maintenant, le fonds a été financé sur une base volontaire. Et clairement, ça ajoute beaucoup d'incertitude dans la gestion des fonds qui sont là, puis on ne peut pas vraiment planifier un développement. Mais c'est évident qu'à partir du moment où nos besoins

sont clairement établis, y aller progressivement, je pense que c'est une avenue qui peut être très acceptable.

1051 MR. MATTHEWS: I would like to mention that it's very important that as resources improve, that the fund's ability to allocate some of those resources to its own administration must also improve because the survival of the fund itself is equally important to our sector.

1052 COMMISSIONER POIRIER: Yes, it was going to be another question later on.

1053 MR. MATTHEWS: I'm sorry.

1054 CONSEILLÈRE POIRIER: Mais du côté des montants minimums de base que vous accepteriez par station, pour une première année, ça pourrait ressembler à quoi, avez-vous réfléchi à ça?

1055 M. BOUGIE: Pour nous, l'objectif, c'est d'avoir au moins 20 \$ millions de plus par année, donc...

1056 CONSEILLÈRE POIRIER: D'ici combien de temps?

1057 M. BOUGIE: Écoutez, ce 20 \$ millions-là, il est calculé; c'est que aujourd'hui, en 2009, c'est ce qui nous manque. C'est notre objectif.

1058 Ce que je vous répondrais là-dessus c'est que c'est dur d'évaluer; on va y aller en fonction de ce que le système est prêt à nous donner. Mais pour faire référence à ce que Kevin disait, c'est évident que même au niveau de la structure organisationnelle du fonds, c'est important que ce fonds-là puisse fonctionner.

1059 CONSEILLÈRE POIRIER: Oui. Les radios commerciales préféreraient garder leur support aux radios communautaires et de campus sur une base discrétionnaire. Pourquoi êtes-vous contre cette position-là?

1060 M. BOUGIE: Bien c'est simple. Écoutez, la prémisse de base, pour nous, c'est que le système de radiodiffusion est basé sur trois éléments essentiels. Et on a fait la démonstration que notre secteur n'avait pas un financement adéquat. C'est dû à quoi? C'est dû à la capacité limitée et des communautés et des marchés dans lesquels on est de vraiment bien financer notre mission.

1061 Donc, à partir de ce moment-là, quand dans la présentation orale je faisais référence au fait que c'est toutes les parties prenantes, donc, c'est le Conseil, c'est nous, c'est tout... En bout de ligne, c'est le citoyen canadien qui a le droit à avoir un service qui va être diversifié et tout ça.

1062 Donc, pour nous, c'est pas une question de dire : Est-ce que ça doit venir de la poche des radios commerciales ou de peu importe qui d'autre. Je pense que pour nous, c'est que le système reconnaisse notre apport à la diversité, reconnaisse notre apport dans le développement des talents canadiens, dans le développement d'un service local.

1063 M. CÔTÉ: En ce moment, les contributions au fonds sont volontaires, de par la décision du CRTC il y a quelques années d'inclure le fonds canadien dans les récipients. Puis jusqu'à maintenant, on a eu un programme d'Astral -- bien en fait, deux -- que nous gérons, finalement pour Astral, mais qui répondent pas nécessairement aux besoins que nos radios ont.

1064 Parce que c'est sur une base de programme, alors il faut y aller avec ce qu'Astral veut bien nous donner, en fait, d'objectif pour ces programmes-là. Mais jusqu'à maintenant, seulement Astral a contribué au Fonds canadien de la... Donc, ça ne fonctionne pas; la preuve est là.

1065 CONSEILLÈRE POIRIER: Donc, le discrétionnaire n'est pas suffisant...

1066 M. CÔTÉ: Non.

1067 CONSEILLÈRE POIRIER: ...pour avoir un financement stable et

prévisible...

1068 M. CÔTÉ: Non.

1069 CONSEILLÈRE POIRIER: ...qui répondrait à des besoins de base des radios de campus et communautaires?

1070 M. CÔTÉ: Exact.

1071 MR. MATTHEWS: That's exactly right. And it's not likely to lead to that in the future.

1072 CONSEILLÈRE POIRIER: Parfait.

1073 M. BOUGIE: Si je peux me permettre, parce que j'ai...

1074 CONSEILLÈRE POIRIER: Je vous sens emballé quand on parle de financement, hein?

1075 M. BOUGIE: Oui.

--- Laughter

1076 M. BOUGIE: Mais j'ai glissé un peu à côté d'un aspect de votre question qui était que les radios privée financent directement certaines stations.

1077 CONSEILLÈRE POIRIER: Oui.

1078 M. BOUGIE: Bien moi, je pense que ce qu'on veut, en fait, c'est un développement planifié de notre secteur. Puis est-ce que c'est par une décision d'une radio commerciale de financer telle station -- puis je ne veux pas en faire de cas particuliers -- mais qu'on va vraiment développer notre secteur ou en se fiant à la vision que le Fonds canadien a et qui a été reconnue par le Conseil, puis qui est soutenue par les trois associations

dans les besoins de notre secteur au niveau actuel, mais futur aussi.

1079 CONSEILLÈRE POIRIER: Donc, vous voulez gérer votre propre business plan?

1080 M. BOUGIE: Tout à fait.

1081 CONSEILLÈRE POIRIER: O.k. Pour revenir au Fonds, est-ce qu'il devrait être le seul destinataire de tous les argents qui pourraient être octroyés aux radios communautaires et de campus?

1082 M. BOUGIE: Au niveau national, je pense qu'on a clairement identifié comme... le Fonds comme étant l'outil privilégié du développement de notre secteur.

1083 CONSEILLÈRE POIRIER: Et dans vos documents, vous expliquez bien, effectivement, qu'il faudrait modifier la structure pour augmenter le personnel. C'est bien documenté, je pense. Je n'ai pas vraiment besoin d'avoir plus d'information là-dessus.

1084 Cependant, dans vos sources de financement, au Québec on sait que les radios communautaires ont le privilège de recevoir des subventions du Ministère de la culture et des communications.

1085 De plus, ils ont aussi le grand privilège de pouvoir obtenir jusqu'à quatre pour cent des dépenses publicitaires du Gouvernement du Québec, ce qui leur permet de disposer de beaucoup plus d'argent.

1086 J'aimerais savoir si vos associations, plus particulièrement l'ANREQ et l'ARCC Canada, si des démarches similaires ont été faites auprès d'autres provinces et auprès du gouvernement canadien, non seulement pour avoir l'argent à titre de subvention, mais aussi pour avoir de l'argent des dépenses de publicité faite par les gouvernements?

1087 M. CÔTÉ: Oui. Nous avons fait plusieurs représentations et ce,

depuis plusieurs années au niveau du gouvernement fédéral pour avoir un pourcentage, mais ça a été tout simplement refusé. On nous a dit qu'on faisait partie des radios qui pouvaient finalement avoir de la publicité et que ça resterait comme ça, qu'ils n'allaient pas privilégier un système plutôt qu'un autre.

1088 Donc, nous, on a fait plusieurs représentations, mais jamais on n'a été capable d'avoir ça.

1089 Pour ce qui est d'une subvention, disons une subvention de base pour financer les opérations de nos radios, effectivement, là aussi ça fait plusieurs années qu'on essaie auprès de Patrimoine canadien d'avoir un programme qui pourrait répondre à nos besoins. Malheureusement, encore là, c'est assez difficile parce que ce programme-là n'existe pas. Il faudrait mettre un programme sur pied et ce n'est pas dans les priorités du gouvernement actuel d'avoir des nouveaux programmes.

1090 Alors, il faut faire avec ce que l'on a et ce que l'on a en ce moment, bien, c'est un petit programme qui nous permet d'aller chercher 50 pour cent des immobilisations pour une station de radio, une nouvelle station de radio. C'est tout ce qu'on a.

1091 MR. MATTHEWS: I have a little bit more to add and so does Freya, if it's okay.

1092 CONSEILLÈRE POIRIER: Yes.

1093 MR. MATTHEWS: First of all, on the subject of federal advertising, as far as we've ever gotten is to find out that the Federal Government will commit advertising revenue to a particular media channel as long as that channel can demonstrate that it is reaching a part of the Canadian population that the government wants to reach with its message, which is not already reached by advertising that the government is doing. And we are almost totally at a loss to demonstrate that that is true for the most of our stations.

1094 And then, it gets further complicated by stations individual advertising policies and so on. So, that avenue we haven't gotten very far on.

1095 In terms of Canadian Heritage, at least recently we've heard some interest expressed in conversations with the staff at Canadian Heritage that maybe the Federal Government will be interested in taking a look at what value the Quebec Government derives from that program under the Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine.

1096 And, thankfully, to this very proceeding that Ministry submitted a pretty good written brief that details why they find it so valuable to be funding the sector on that level.

1097 So, there is the possibility of making progress with the Federal Government in the future, but we maintain the belief that the Community Radio Fund of Canada is a perfect instrument for Canadian Heritage to use to help fund the sector.

1098 CONSEILLÈRE POIRIER: Et je veux m'assurer parce que le document que vous avez présenté fait beaucoup état d'augmentation, en parlant des salaires du personnel et en parlant du nombre de personnel.

1099 À quoi servirait l'argent? Est-ce que c'est uniquement pour augmenter les salaires qui, je le sais, sont déjà très bas, mais est-ce que vous avez vraiment un plan de développement précis? Puis je ne veux pas entendre tout le détail, mais est-ce que ça va aller à d'autres choses qu'à du personnel et aux salaires?

1100 M. BOUGIE: Bien, écoutez, si je peux vous répondre brièvement, le Fonds canadien a déjà établi quatre grandes priorités pour le secteur. On parle de pérennité et renforcement des capacités, information locale et accès communautaire, développement du talent musical et de la relève et émergence des technologies de distribution. Donc, pour nous, ça forme

l'ensemble des besoins du secteur.

1101 C'est évident qu'il y a une grande, grande, grande diversité de besoins dans notre secteur. Une station peut en avoir besoin pour se redresser alors qu'une autre en a besoin pour se développer.

1102 Je pense que c'est aussi important de relever celles qui sont en bas et en même temps de supporter les leaders qui sont souvent des laboratoires, là, pour les autres stations.

1103 Donc, à travers ces quatre grands objectifs-là qui sont dans les documents d'incorporation du Fonds et qui, pour nous, représentent vraiment les principaux leviers, donc ce n'est pas que du salaire. On parle vraiment d'une multitude d'activités qui peuvent être «finançables».

1104 CONSEILLÈRE POIRIER: Et monsieur, oui?

1105 M. CÔTÉ: Oui. Juste ajouter que ces quatre grands programmes ont été approuvés par le CRTC.

1106 CONSEILLÈRE POIRIER: Parfait. Et, monsieur Bougie, est-ce que vous pensez que le fait que, tout à coup, les revenus pourraient augmenter d'autres poches que celles que vous avez présentement, cela pourrait avoir un impact négatif sur les argents qui sont donnés par le Ministère de la communication au Québec?

1107 M. BOUGIE: Non. En fait, le Ministère de la culture, quand vous faites référence et au quatre pour cent et au programme d'aide au fonctionnement, ça s'adresse à l'ensemble des médias communautaires, donc, qu'ils soient radio, qu'ils soient télévision, qu'ils soient imprimés.

1108 C'est vraiment une volonté du Ministère de la culture d'appuyer les médias communautaires par la reconnaissance de leur impact que nos médias ont dans le développement local, dans le développement d'un service d'information.

1109 Donc, pour eux, ça rencontre vraiment les objectifs où on peut parler aussi de rejoindre l'ensemble de la population, c'est-à-dire que les grands réseaux, quand on parle du débordement des grands réseaux, bien, ça ne se rend pas jusqu'à Blanc-Sablon, ça ne se rend pas jusqu'à Fermont. En ça, pour le gouvernement il y a un objectif de parler à l'ensemble des citoyens.

1110 CONSEILLÈRE POIRIER: O.k.

1111 M. BOUGIE: Donc, pour nous, on ne voit pas que ça menace. De toute façon, bon, il y a des commentaires qui ont été faits dans certains mémoires, qui ont déposés, les programmes qui sont développés au Québec, vous avez raison, c'est un privilège.

1112 On se trouve très privilégiés d'avoir un gouvernement qui a reconnu notre apport dans la société, mais ce n'est pas la panacée. Je veux dire, malgré... on parle du quatre pour cent des achats publicitaires gouvernement qui doivent être versés dans les... qui doivent être investis dans les médias communautaires, quatre pour cent c'était l'estimation de la part de marché que les médias communautaires avaient là, donc c'est un petit peu pour assurer la juste part.

1113 CONSEILLÈRE POIRIER: Parfait.

1114 M. BOUGIE: Mais ce quatre pour cent là n'a jamais été réalisé bon an, mal an, puis il y avait une annexe dans notre mémoire qui démontrait qu'il y a à peu près 25 pour cent des stations de notre réseau qui sont en déficit. Donc, oui, on se sent privilégiés, ce n'est pas la panacée.

1115 CONSEILLÈRE POIRIER: Mais ce n'est pas parfait.

1116 MR. MATTHEWS: I'm sorry, but --

1117 CONSEILLÈRE POIRIER: Oui. Conclude, please.

1118 MR. MATTHEWS: Freya did have something else to add on provincial funding. Thank you.

1119 CONSEILLÈRE POIRIER: Sure.

1120 MS. ZALTZ: I just wanted to make sure it's clear in terms of the availability of provincial funding in other provinces.

1121 Our understanding is that the majority of other provinces do not consider what we do to fall within the provincial jurisdiction and they also don't consider what we do to clearly fall within arts and culture funding that they do provide and some of the provinces provide a gaming revenue that non-profit groups can take advantage of.

1122 But I believe only Alberta provides that directly to this kind of organization and in other provinces we have been told that stations that -- groups that don't have charitable status, groups that are affiliated with universities, even if they don't have a charitable status just the link with the university disqualifies them from that type of funding and there are a number of other constraints so that for the most part are stations, unless they create a special arts project or a culture project can't access provincial funds.

1123 CONSEILLÈRE POIRIER: O.k. Essayons d'être le plus court possible parce que j'ai encore beaucoup de questions.

1124 La prochaine était dans ce fonds-là maintenant en supposant qu'il y aurait du nouvel argent, êtes-vous en faveur du fait qu'au-delà qu'on continue un système d'octroi d'argent pour des programmes spéciaux, mais aussi qu'on crée de l'argent pour les minorités linguistiques, qu'on en donne, par exemple, comme nous a été suggéré le CHUO ce matin, pour des stations qui sont en déficit ou en situation d'urgence ou est-ce que vous voulez vraiment que -- plus tard vous élaborerez les règles -- mais que ce soit un même montant pour tout le monde, indépendamment des

besoins?

1125 M. BOUGIE: En fait, notre vision, là, pour mettre le plus simple possible, ce n'est pas le même montant pour tout le monde. C'est canaliser l'argent dans le Fonds canadien et lui donner une autonomie d'action et de décision.

1126 CONSEILLÈRE POIRIER: Et les décisions seront prises ultérieurement?

1127 M. BOUGIE: Oui, en fonction des... en fonction des besoins que nous voyons pour le développement.

1128 CONSEILLÈRE POIRIER: Que vous élaborerez?

1129 M. BOUGIE: Oui.

1130 CONSEILLÈRE POIRIER: Les surplus, je sais qu'on se questionne quand même sur les surplus. Vous avez quand même des surplus. On regarde pour une moyenne, là, de 17 121 \$, qu'est-ce que vous faites avec les surplus? C'est sûr que c'est très peu comparativement aux radios commerciales qui ont en moyenne 216 000,00 \$ de surplus par année?

1131 M. BOUGIE: Oui. Bien, écoutez, un surplus de 17 000,00 \$ puis la réalité, comme on le disait, c'est plus 10 000,00 \$ si on enlève les stations qui... huit stations qui font 40 pour cent des surplus, ça prend juste un bris d'antenne pour voir ce surplus-là disparaître.

1132 On parle beaucoup des nouveaux médias, bien ces surplus-là peuvent être réinvestis dans de la recherche et développement. Bien entendu, 10 000,00 \$ c'est très peu, là, considérant les investissements dans la formation puis en développement qui peut arriver.

1133 Mais ils sont réinvestis dans l'entreprise systématiquement. L'objectif d'une entreprise d'économie sociale, c'est de maximiser la richesse de la collectivité.

1134 M. CÔTÉ: Puis je pense qu'il faut faire attention sur les surplus parce que ça peut être très trompeur, là, comme on l'a mentionné il y a à peu près six stations qui font 40 pour cent des surplus. Et là-dessus, si on ajoute à peu près une dizaine d'autres, il ne reste plus grand-chose pour les autres.

1135 La majorité de nos stations, je vous dirais, ou presque la moitié de nos stations... en tout cas à l'ARCC du Canada, ne font pas d'argent. Ce qui reste, là, c'est 500,00 \$, c'est 1 000,00 \$ à la fin de l'année, c'est juste pour dire qu'ils ne sont pas en dessous. Et souvent c'est arrivé, ils arrivent à faire 500,000 \$ par année en coupant quelque chose, juste pour ne pas présenter quelque chose de négatif.

1136 CONSEILLÈRE POIRIER: Dans le sens de la réglementation qui pourrait être unifiée, c'est une question que je me posais, combien de licences de radios communautaires de type A ont maintenant, dans le même marché, de la compétition commerciale? Est-ce que vous le savez?

1137 Est-ce que c'est un chiffre que vous seriez à même de nous fournir?

1138 M. BOUGIE: Oui. Bien, en tout cas, pour ce qui est au Québec, je n'ai pas le chiffre, mais je pourrais vous le fournir.

1139 CONSEILLÈRE POIRIER: J'apprécierais parce que ça permettrait de voir si effectivement entre les A et les B il y a de moins en moins de différence parce que maintenant il y a de la compétition de ce côté-là.

1140 J'aimerais maintenant aborder le sujet des langues officielles, quelques questions très, très brièvement.

1141 Je sais que l'ANIM a suggéré d'inclure la diffusion d'artiste musical provenant d'artisans des classements, donc des communautés elles-mêmes.

1142 Est-ce que vous êtes à même de définir ça serait quoi une oeuvre musicale qui est issue d'une communauté linguistique minoritaire?

1143 Est-ce que c'est quelque chose qui serait identifiable et, ensuite, «comptabilisable» par des bénévoles dans votre organisation si on le fixait comme condition?

1144 M. CÔTÉ: Ce serait une condition extrêmement difficile à remplir. Prenez, par exemple, Rivière-la-Paix en Alberta, il y a peut-être deux ou trois artistes, même pas, deux ou trois artistes francophones de cette communauté de langue officielle minoritaire.

1145 Alors, vous pouvez imaginer que si vous décidiez de mettre, je ne sais pas, 15 pour cent demain matin, de toute la musique qui est jouée qui provienne de la communauté, ça serait extrêmement difficile. Et, là, je vous parle à travers le Canada.

1146 Faisons exception du Nouveau-Brunswick où il y a beaucoup d'artistes locaux, mais pour ce qui est des artistes qui... de l'Ouest, c'est assez difficile parce que le nombre n'est pas très grand ou le nord, effectivement.

1147 CONSEILLÈRE POIRIER: O.k. Est-ce que les communautés linguistiques en milieux minoritaires auraient besoin, à votre avis, d'un plus grand support que les autres radios communautaires et de campus?

1148 On a l'impression dans les chiffres qu'on a, qu'elles vivent des situations encore plus difficiles que les autres. Qu'est-ce que vous en pensez?

1149 M. CÔTÉ: C'est évident qu'il y a certaines de nos stations, effectivement, qui ont de la difficulté. Par contre, Martin, Kevin pourraient vous dire la même chose de plusieurs de leurs membres.

1150 Je pense que plusieurs de nos radios ont de la difficulté, que ce soit

au niveau minoritaire, au niveau majoritaire, nos stations, il y en a plusieurs qui ont de la difficulté. Il y en a qui réussissent, vous en avez visitées au cours de l'été.

1151 Vous avez vu qu'il y en a qui réussissent très bien, mais par contre, pour d'autres c'est excessivement difficile, que ce soit Ikaluit, que ce soit en quelque part au Québec ou que ce soit quelque part à Vancouver, il y a des stations qui ont de la difficulté et ce n'est pas nécessairement seulement celles dans les minorités, dans langues minoritaires.

1152 CONSEILLÈRE POIRIER: Parfait.

1153 Allons maintenant du côté des restrictions de publicité des radios de campus. J'ai l'impression qu'il y a des situations où il y a des points de vue un peu différents là-dessus. Aujourd'hui, vous semblez préconiser une sorte de statut quo -- parce que vous parlez de 72 minutes, ce qui est le quatre minutes maximum à l'heure, je pense. Alors qu'on a entendu dire que certaines radios préféreraient qu'il y ait une certaine flexibilité, c'est-à-dire que le nombre total de minutes reste le même, par journée ou par année ou par mois, peu importe le critère, mais qu'on accorde la flexibilité pour qu'il y ait plus de minutes de publicité qui puissent être vendues lors de grands événements ou lors d'émissions à grandes cotes d'écoute.

1154 Pouvez-vous nous dire quelle est votre position par rapport aux radios campus?

1155 MS ZALTZ: I think actually it's been quite unanimous. Most of our campus station members have said that they are comfortable with the four-minute limit and what they want is just what you've described.

1156 So they want more flexibility, they would want to average the four minutes over perhaps a week so that they could take advantage of special occasions when they're more likely to get the kind of advertising that they feel fits with their values --

1157 COMMISSIONER POIRIER: Yes.

1158 MS ZALTZ: -- so they could sponsor an arts and culture festival, that sort of thing and then they wouldn't exceed the current guidelines.

1159 COMMISSIONER POIRIER: Yes. But shouldn't we put a limit, a maximum?

1160 MS ZALTZ: Well, they say that they like having it and that's for a variety of reasons. One is that they feel -- some of them feel some pressure from their institutions to sell more advertising so that the university can feel okay about reducing the students' levy contribution.

1161 COMMISSIONER POIRIER: M'hmm.

1162 MS ZALTZ: And I think that they would like to have a way to resist that suggestion by saying, well, we can't sell any more advertising, so you need to keep supporting us through student fees.

1163 So, that's one thing.

1164 Another is that many of them feel that it's important to them to have a particular kind of sound that doesn't have much advertising content and they don't want to feel any pressure to sell more and to change the way they sound.

1165 COMMISSIONER POIRIER: M'hmm.

1166 MS ZALTZ: So, I think it's mainly, it just works for them and if it works for them, then we say, why not keep it.

1167 CONSEILLÈRE POIRIER: Mais est-ce qu'on pourrait augmenter à six minutes à l'heure?

1168 Could we increase it to six minutes per hour but still the same

amount of minutes total in the day with the kind of flexibility you want?

1169 MS ZALTZ: I think that wouldn't -- it wouldn't meet what they're asking for. Like when they ask to be able to sponsor a festival, it would mean, you know, maybe more advertising on Saturday and Sunday but then almost none on the other days of the week.

1170 So, having six minutes per hour, if it was every day, it wouldn't help them have more just on the weekend.

1171 The other thing that's important about this is, is it does address to some extent the discrepancy in funding between campus stations and community stations.

1172 The more advertising campus stations can sell the farther away they get from the situation of community stations that don't have any students or university support.

1173 And, so, we're trying to equalize them a little bit so that they can be on a level playing field, and this is particularly important in communities where there are several stations.

1174 COMMISSIONER POIRIER: M'hmm.

1175 MS ZALTZ: So, for example, in Montreal, my understanding is that the campus station is limited in their advertising sales and the community station sells a lot and they would be competing with each other potentially if the campus station could sell more ads.

1176 COMMISSIONER POIRIER: Put your earphones for the next one.

--- Laughter

1177 CONSEILLÈRE POIRIER: Comment devrait-on définir la publicité? Parce que certains nous ont quand même demandé d'exclure les

distributions promotionnelles de la définition de la publicité. Est-ce que cela pourrait être un peu plus de flexibilité qu'on leur donnerait que d'exclure les distributions promotionnelles?

1178 MS ZALTZ: It could help certainly. I don't think it would solve the problem completely.

1179 I mean, another one of the issues that stations have raised is that they always have some programs that are more popular in the community than others and sometimes those programs generate their own advertising in that people call and say, I love the show.

1180 Sometimes it's an ethnic community and people who are business owners who belong to that community will call in and say, this is a great service and we would like to support this station by having some advertising and we want people who will care about our business to hear it.

1181 So, they want to be able to air it during that program, which may mean that they would have more minutes of advertising during that program and no advertising at other times during other programs.

1182 MR. MATTHEWS: I think another thing to keep in mind that might not have come to your attention already is that not all of the advertising service that campus and community stations give is monetized.

1183 So, what you're saying is interesting about, you know, establishing parameters around what is actually considered advertising --

1184 COMMISSIONER POIRIER: Yes.

1185 MR. MATTHEWS: -- as opposed to just announcements, although establishing those parameters is probably for another proceeding.

1186 Many stations use on-air advertising time as a way of, you know,

doing services in kind for other community organizations or supporting other organizations --

1187 COMMISSIONER POIRIER: M'hmm, yes.

1188 MR. MATTHEWS: -- that they have links with, and those are very important and they're a value but they don't show up on the advertising balance sheet.

1189 CONSEILLÈRE POIRIER: Maintenant, abordons le sujet de la propriété (ownership). Vous savez qu'on a une directive, qui nous vient du gouvernement -- et je vais lire la phrase.

« Le premier dirigeant ou, à défaut, la personne exerçant des fonctions similaires à celles d'un tel poste et au moins 80 pour-cent des administrateurs sont des Canadiens. » (Tel que lu)

1190 Est-ce que vous avez une façon, dans vos radios communautaires et dans vos radios campus, de vous assurer et de nous assurer nous aussi, le CRTC, que cette condition est respectée? Surtout dans certaines communautés, on le sait, où il y a quand même peut-être plus d'étrangers qui viennent bénévolement travailler.

1191 M. CÔTÉ: Bien, je pense en tout cas qu'à chaque année, nous, il faut soumettre un rapport. Les stations doivent soumettre leur rapport au CRTC et est inclus la liste des membres du conseil d'administration et il y a une case qui demande si ces gens-là sont bel et bien citoyens canadiens.

1192 Alors, c'est pour nous une façon, aussi, de pouvoir vérifier avec ce formulaire-là.

1193 CONSEILLÈRE POIRIER: Mais dans la réalité, ce n'est pas le conseil d'administration qui prend toutes les décisions. Il y a peut-être le chef de la programmation qui prend des décisions. Et chez vous, la façon de prendre les décisions est peut-être différente des radios commerciales.

1194 Alors est-ce qu'il n'y aurait pas, au-delà du conseil d'administration, des gens qui jouent un rôle, ont un poste de décision, et qui fait en sorte qu'au total, avec le pouvoir qu'ils ont, ça ne respecterait pas les consignes?

1195 M. BOUGIE: En fait, il faudrait définir le concept de décision...

1196 CONSEILLÈRE POIRIER: C'est ça.

1197 M. BOUGIE: Parce que selon la loi sur les entreprises sans but lucratif, l'assemblée générale délègue les pouvoirs de gestion de la corporation au conseil d'administration qui, à son tour, va mettre sa confiance dans la direction générale pour gérer l'entreprise.

1198 Maintenant, pour ce qui est d'un contrôle canadien, une façon simple de s'assurer c'est simplement de rajouter dans les règlements généraux de nos entreprises que le conseil d'administration doit former une majorité. Ça, c'est des façons qui peuvent être--

1199 CONSEILLÈRE POIRIER: Et les personnes à qui on délègue le pouvoir aussi.

1200 M. BOUGIE: Oui, mais qui en principe, selon les règles de gouvernance, vont être la direction générale après. C'est pour ça, je vous disais qu'il faut définir la notion de décision parce que ça peut aller loin, mais...

1201 MR. MATTHEWS: And at the same time the board of directors itself is accountable to the membership of the station which is rooted in the station's community and, frankly, I don't think we have any way of knowing what is the proportion of that community who hold Canadian citizenship.

1202 CONSEILLÈRE POIRIER: Oui, c'est ça.

1203 Vous proposez d'avoir un portail Web. Si jamais on n'a pas vraiment

un portail Web, est-ce que ce n'est quand même pas de l'échange d'information qui pourrait être fait uniquement sur le Web du CRTC? Est-ce qu'il faut absolument un portail?

1204 M. BOUGIE: Non.

1205 CONSEILLÈRE POIRIER: Parfait. C'est ce que j'attendais.

--- Laughter

1206 CONSEILLÈRE POIRIER: Je continue avec les licences pour les écoles primaires et secondaires. Vous dites : Ou bien oui, on devrait leur donner des licences, puis avec les mêmes conditions, ou bien les exempter.

1207 Si jamais on allait dans la direction de les exempter, est-ce qu'il y aurait des enjeux particuliers à considérer? Pouvez-vous nous donner des pistes là-dessus?

1208 MR. MATTHEWS: I'm not sure we're qualified to do so. We don't as an organization represent any such stations. I'm not personally prepared to put any limitations or definition on them.

1209 CONSEILLÈRE POIRIER: O.K. Sur ce dossier-là. Est-ce que vous préférez que ce soit une licence qui soit accordée à des radios d'écoles secondaires et primaires ou vous préférez l'exemption?

1210 MR. MATTHEWS: Well, what we've said today is that if they fulfil the definition and objectives that we've proposed to define community-based broadcasting, then they should be licensed on the same terms as any other community-based broadcasters and that it is -- if they don't, that they are just a different animal.

1211 MS ZALTZ: Our concern I think is just that some stations that we have learned about that are located in public or private institutions don't offer public access, they are only accessible by students or parents or

members of that school community and sometimes it's for insurance and liability reasons or because of the mandate that they create for themselves.

1212 CONSEILLÈRE POIRIER: Parfait.

1213 Ma dernière question, Monsieur le Président.

1214 Puisque vous avez quand même pris le temps de nous présenter un petit peu d'information sur la possibilité d'avoir votre propre code -- et je sais que ce n'est pas l'objet de cette audience-ci -- mais quand je l'ai regardé, vous traitez pas mal de tous les sujets, mais je n'ai pas vu qui serait en charge de le faire respecter, le code. Est-ce que c'est décrit dans votre document?

1215 MS ZALTZ: We've proposed in the document that it be done in cooperation with the CRTC or that we're open to other suggestions.

1216 The NCRA itself at the present time doesn't have the capacity to create a separate standards body to oversee this sort of thing, but we would like to be judged or looked at based on criteria that we have a part in setting for ourselves.

1217 So, we would ask to partner with the Commission so that perhaps as the Commission already does deal with programming complaints, for example, that we would together create this code and that that code would be what is used to determine whether a complaint is valid and what action should be taken and that the Commission could continue to do as it's doing now and we would participate somehow, or perhaps we could create a position of an ombudsman to fulfil that role.

1218 But we're flexible on how that could be done.

1219 CONSEILLÈRE POIRIER: Et changement de sujet -- et c'est mon dernier, vraiment, celui-là -- l'article 22 dont vous parlez, les « BDU

Regulations », actuellement il y a des stations de radio communautaires et de campus qui sont diffusées sur les câbles.

1220 Est-ce que vous connaissez les cotes d'écoute par câble et est-ce que l'Internet ne viendrait-il pas remplacer une telle diffusion?

1221 Est-ce que vous pensez vraiment que l'avenir appartient à la diffusion sur câble ou l'avenir appartient à la diffusion sur Internet?

1222 MR. MATTHEWS: It seems reasonable to believe that it will be a combination of both, that people are turning to more and more media channels and they don't seem to be eliminating any of them.

1223 So, we believe that both the Internet and cable carriage are important extensions of our service.

1224 CONSEILLÈRE POIRIER: Merci beaucoup, Monsieur le Président, j'ai terminé.

1225 Merci!

1226 LE PRÉSIDENT: Conseillère Suzanne Lamarre.

1227 CONSEILLÈRE LAMARRE: Merci, Monsieur le Président.

1228 Bonjour mesdames, messieurs.

1229 Seulement quelques points de clarification, alors si j'ai l'air de passer du coq à l'âne, c'est exactement ça que je fais.

1230 C'est clair que dans votre secteur -- autant les stations qui sont basées dans la communauté que celles qui sont sur le campus -- l'ensemble de vos membres ont des modes de financement très hétérogènes, si je peux utiliser l'expression, et je pense que vous ne pourriez pas me donner un modèle unique pour l'ensemble de vos membres.

1231 Ceci étant dit, l'Association des radios régionales du Québec a proposé dans son mémoire que les radios communautaires et de campus continuent à avoir un mode de financement hétérogène, mais en imposant une condition supplémentaire à l'effet qu'un maximum de 50 pour-cent du financement total, des revenus totaux d'une station ne puisse provenir d'une seule source.

1232 Est-ce que vous avez un commentaire là-dessus?

1233 M. CÔTÉ: Oui. Écoutez, on a situé les besoins de notre secteur à 20 \$ millions. Maintenant, s'il y a un mécanisme qui peut être mis en place qui nous assurerait qu'on aurait un plein financement de notre mission, on est très ouvert à s'asseoir avec le Conseil pour voir si... Mais aujourd'hui, en 2009, cette situation-là n'est tout simplement pas acceptable pour nous, et même pas envisageable.

1234 Donc, je peux comprendre les préoccupations de certains, d'une minorité des membres de l'ARF, par rapport aux marchés commerciaux. Mais je pense que pour nos radios, de limiter les sources, en ce moment, ça serait encore plus les fragiliser.

1235 CONSEILLÈRE LAMARRE: Et monsieur Matthews a... même réponse du côté des radios campus... Oui.

1236 Maintenant, en ce qui concerne la protection des fréquences et les situations non-protégées dans lesquelles certaines des stations se trouvent...

1237 Et je comprends très, très bien tout le développement que vous avez fait, la demande de protection dont vous faites état, et aussi la question du délai de notification. Maintenant, peu importe notre bonne volonté, il pourra peut-être toujours arriver des situations où est-ce qu'effectivement une fréquence de faible puissance est utilisée, devra migrer vers une autre fréquence.

1238 Selon vous, quel est le délai objectif, en termes de mois, dont a besoin une station communautaire, une station de campus, pour pouvoir effectuer une migration à une autre fréquence? Et je vous fixe quand même un paramètre -- et je vais en tenir compte quand vous allez me donner votre réponse -- dans une situation optimale, dans une situation où une fréquence alternative est identifiable de manière raisonnable.

1239 M. CÔTÉ: Je voudrais juste vous donner un exemple.

1240 CONSEILLÈRE LAMARRE: Oui.

1241 M. CÔTÉ: Puis je pense que ça va répondre exactement à votre question.

1242 Le CRTC a accordé une nouvelle licence de radiodiffusion à une station anglophone à Amherst en Nouvelle-Écosse.

1243 CONSEILLÈRE LAMARRE: Oui.

1244 M. CÔTÉ: Cette fréquence-là, le 101,7, interfère avec une de nos station qui a un émetteurs à Memramcook au Nouveau-Brunswick. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'opposition au cours -- parce qu'il y a eu un mélange au sein de la communication entre notre station et le CRTC il n'y a pas eu d'opposition de la part de notre station. Donc, la station d'Amherst a eu le beau jeu, il a eu finalement sa licence.

1245 Eux, ils ont décidé de mettre en ondes leur station assez rapidement. Notre station doit se retourner; premièrement trouver une fréquence, et je peux vous dire que c'est assez difficile. Il en existe une, puis en tout cas, on est en train de déterminer si c'est faisable...

1246 Mais la problématique dans tout ça, c'est les coûts qui sont rattachés à ça. Parce que nous, ça nous prend une étude technique, ça prend les recours d'un ingénieur; toutes des ressources que nous n'avons

pas. Et ça doit se faire rapidement parce que sinon les gens de Memramcook...

1247 CONSEILLÈRE LAMARRE: Mais si je peux me permettre, justement... Je comprends que présentement la situation vous oblige à faire ça rapidement.

1248 M. CÔTÉ: Oui.

1249 CONSEILLÈRE LAMARRE: Moi, je vous demande, si la situation se représente...

1250 M. CÔTÉ: Oui.

1251 CONSEILLÈRE LAMARRE: ...puis on vous demande : De quel délai avez-vous besoin pour le faire?

1252 M. CÔTÉ: Mais c'est ça. C'est parce que j'essaie de vous dire qu'en ce moment, cette situation-là, qui s'est déjà produit aussi ailleurs, est beaucoup trop courte.

1253 CONSEILLÈRE LAMARRE: Oui, mais moi, je veux savoir --

1254 M. CÔTÉ: Donc, on parle de délai beaucoup trop court. Mais que vous nous donniez un an, au moins on aurait le temps de se retourner puis d'aller voir si premièrement il y a des fréquences qui sont disponibles.

1255 CONSEILLÈRE LAMARRE: C'est la réponse que je cherchais.

1256 M. CÔTÉ: O.K.

1257 CONSEILLÈRE LAMARRE: Merci!

1258 Maintenant, au niveau du financement, vous faites une référence directement (dans votre mémoire et aussi dans la présentation de cet

après-midi)... vous faites référence au financement spécifique des associations nationales pour qu'elles puissent jouer deux rôles -- de ce que je comprends -- le premier étant un rôle de représentation comme vous faites aujourd'hui (et vous le faites très bien) et l'autre étant aussi un rôle de conseil pour vos membres.

1259 Présentement, la Loi sur les télécommunications prévoit l'octroi de dépens ou, si vous voulez, le remboursement de frais pour des associations d'intérêts publics qui font des représentations au CRTC dans le cadre d'audiences, par exemple comme celle-ci. La Loi sur la radiodiffusion n'a pas du tout la même largesse.

1260 Est-ce que vous pensez qu'une modification de ce type-là pourrait aider vos associations à tout le moins à améliorer et à soutenir les efforts de représentations que vous faites auprès du CRTC?

1261 MS ZALTZ: Well, I can say that I have paid for myself to come here from Victoria, B.C. out of my own pocket to be here because I think I'm probably the most experienced person in our sector who could come and speak.

1262 If we could have some funding available I think that would help us a great deal. Like, I fulfil the role of regulatory affairs director as a volunteer and I work full time, not in radio, and I assist stations on a -- most of my spare time I spend assisting stations and working with the association either to prepare to come to something like this, to speak with Heritage Canada and also to help stations with their regulatory issues that arise.

1263 And the NCRA is in a particularly difficult situation now but, generally speaking, I think it would help us a great deal if we could have some financial assistance.

1264 CONSEILLÈRE LAMARRE: Monsieur...?

1265 M. BOUGIE: Oui. Bien écoutez, j'allais dire... Pour nous, c'est pas...

les moyens sont tout à fait discutables. Pour nous, l'objectif... pas discutables dans le sens que votre proposition l'est, mais je veux dire on est prêts à mettre la table puis à discuter. Parce qu'en fait, pour nous, pour notre secteur, les associations c'est une façon, nous, au secteur, de se structurer, de développer des expertises sectorielles, que ça soit, bon, dans les affaires réglementaires (on parle de nouveaux médias, on peut parler de plein de choses)... Mais oui, nos membres ont pas les moyens de se payer un...

1266 CONSEILLÈRE LAMARRE: Un avocat conseil externe?

1267 M. BOUGIE: Un avocat conseil ou tout ça. Puis il y a des spécificité à notre secteur aussi, que par exemple, des consultants externes ne peuvent pas maîtriser tout de suite. Donc, il y a vraiment une valeur ajoutée pour eux.

1268 Donc, oui, n'importe quel mécanisme qui permet à nos associations, de mieux jouer leur rôle.

1269 CONSEILLÈRE LAMARRE: Et ma dernière question a trait à votre proposition de réduire l'exigence au niveau de la création orale de 25 à 15 pour-cent. Dans votre présentation de ce matin, vous énumérez les effets bénéfiques que vous estimez d'une telle modification, un de ces effets-là étant qu'il y aurait moins de répétitions des créations orales qui seraient mises en ondes.

1270 Alors, la question que je vous soumet est la suivante : Est-ce qu'on devrait, à ce moment-là, si on acceptait de réduire cette exigence-là, imposer en même temps une restriction au niveau des répétitions à l'intérieur (par exemple, à l'intérieur d'une semaine)... ou est-ce que vous pensez que le simple fait d'abaisser cette exigence-là sera suffisant pour justement limiter les répétitions?

1271 MR. MATTHEWS: If our stations are using repeated content, content from other stations to fulfil their spoken word creation quota it's not

because they're trying to cut a corner, it's because they've tried every other means of meeting the requirement and --

1272 COMMISSIONER LAMARRE: And I was not implying that either.

1273 MR. MATTHEWS: Okay.

1274 COMMISSIONER LAMARRE: That's all I was implying.

1275 MR. MATTHEWS: All right. Okay. Well, with that aside then I would say that, yes, simply reducing the requirement will enable stations as we say to better employ their resources, to get the maximum out of their volunteers and it may enable them to engage more volunteers in the long run to produce greater diversity of programming.

1276 CONSEILLÈRE LAMARRE: Donc, si je comprends bien, vous êtes en train de m'affirmer qu'il y a parmi la production de contenu des stations de communauté, des stations de campus, un réel désir de continuer à faire des créations orales et au fond, que ce qui limite la quantité, ce sont les ressources et que vous préféreriez pouvoir concentrer les ressources sur des productions de plus grande qualité plutôt que de les disperser?

1277 M. MATTHEWS: Oui, c'est ça, exactement.

1278 M. BOUGIE: Je dirais que la définition qu'on vous propose, qui est notre mission, cette définition-là... Puis je pense que c'est vrai pour les trois réseaux, l'ensemble des radios s'y reconnaissait parfaitement.

1279 Donc, je pense que de réduire, d'alléger certaines restrictions réglementaires, ça nous permet tout simplement d'avoir une meilleure allocation des ressources pour réaliser cette mission-là. Donc, ça veut dire production locale, service aux citoyens, c'est clair.

1280 CONSEILLÈRE LAMARRE: Je vous remercie.

1281 Ce sont toutes mes questions, Monsieur le Président.

1282 THE CHAIRPERSON: Commissioner Patrone.

1283 COMMISSIONER PATRONE: Thank you, Mr. Vice-Chair.

1284 Good afternoon.

1285 My question had to do with some of the discussions that I had heard earlier regarding possible venues for corporate support.

1286 Would you agree that one thing that could be considered is linking any corporate support streams to the community sector provided there were conditions or requirements for stations to meet, and I'm talking about higher rates of Canadian content for instance, going commercial free or even a graduated migration to the web?

1287 MR. MATTHEWS: It's important to keep in mind that those things you're mentioning may involve increase in costs.

1288 We've given you a picture today of a sector that is chronically underfunded, that has costs that while we can't say exceed its revenues, but whose mission has costs that exceed our revenues.

1289 And, so, as Martin was saying the other day, when you have something that's not making ends meet you have the option of reducing costs or increasing revenue or some combination of the two.

1290 And it's in that spirit that we've asked for a new framework for financing this sector at the same time as more flexibility in regulation.

1291 So, it's just important to keep in mind that increasing the costs on the sector at the same time as increasing its revenue does not necessarily add up to a net improvement in our ability to fulfil the mission.

1292 COMMISSIONER PATRONE: What I was referring to was tying any future funding stream at the corporate level, commercial radio, to conditions that might make such an added burden on the commercial sector palatable in terms of coming up with an extra funding stream and how you would feel about having that access to some kind of funding stream, assuming it was linked to certain conditions.

1293 And I raised those three conditions which is, going commercial free, higher rates of Cancon and a gradual migration to the web.

1294 And all I'm saying is, do you think there would be any appetite in your sector towards linking one with the other?

1295 MR. MATTHEWS: I don't think so. Going commercial free means foregoing a revenue stream; migrating to the web means foregoing two revenue streams because neither advertisers nor individuals in the community seem to be as willing to donate money to underwrite an online signal; and, increasing Cancon just means increasing programming costs.

1296 COMMISSIONER PATRONE: So, even if that were offset by a corporate funding stream, you don't think that's palatable in your sector?

1297 MR. BOUGIE: No. And if I might add...

1298 Pour nous, l'important, c'est que le secteur de la radiodiffusion repose sur trois éléments essentiels, qui jouent chacun un rôle qui est complémentaire, donc, de le lier à la radio commerciale et tout ça. Pour nous, ça se joue... C'est la reconnaissance, à un niveau plus élevé, de toutes les parties prenantes de notre rôle. Et pour nous, le débat se situe à ce niveau-là.

1299 MR. MATTHEWS: Another point that I'd like to emphasize is that, you know, the CRTC has traditionally played a role of helping create balance between different parts of the broadcasting sector.

1300 The creation of the Canada Television Fund and the change from that to the Canada Media Fund and the Local Programming Improvement Fund are good examples of places where the CRTC understood that revenues of the sector had to be redistributed so that it would meet its objectives.

1301 And that doesn't necessarily have to be done at the pleasure of private broadcasters. The CRTC does have this oversight role.

1302 COMMISSIONER PATRONE: Yes, that's true. The funds you were referring to also have requirements relative to programming and that sort of thing, but you've answered my question, so I thank you.

1303 Mr. Vice-Chair.

1304 LE PRÉSIDENT: Avant de demander à notre conseiller juridique de faire le point, j'ai deux petites... En fait, j'ai deux interrogations ou deux... et elles s'adressent essentiellement à l'ARCQ du Québec.

1305 Il y a des stations de langue anglaise en milieu minoritaire, puis je ne pense pas que les stations de Montréal de langue anglaise soient en milieu minoritaire, mais il y en a certainement dans d'autres coins du Québec. Est-ce qu'elles sont membres d'une association, est-ce qu'elles sont représentées ici, à cette audience, par l'ANREC?

1306 M. BOUGIE: En fait, il y a plusieurs réponses à la question. Au sein de l'ARCQ, on a des radios qui sont anglophones qui sont membres. Il y a des radios qui sont en milieu minoritaire, on parle de Blanc-Sablon, on peut parler de la station à Lennoxville...

1307 Il y a une petite association, une association qui est née il y a deux ans. Je ne crois pas qu'ils ont présenté de mémoire, ici.

1308 Pour nous, c'est un enjeu. Il y en a qui sont représentée, aussi, par l'ANREC. Pour nous à l'ARCQ, c'est un enjeu, aussi, d'être capables de

représenter les radios, pas sur la base de la langue, mais sur la base du territoire. Mais encore là, il y a des enjeux économiques de traduire tous les sites, toutes les lettres de (inaudible) qu'on produit.

1309 MR. MATTHEWS: Of the six to our knowledge, the six anglophone community radios outside of Montreal in Quebec, four are members of ANREC.

1310 LE PRÉSIDENT: Maintenant, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a déposé un mémoire avec 13 recommandations. Certaines vont dans le même sens que votre intervention, certaines s'opposent, même, avec peut-être même une certaine vigueur à certaines de vos recommandations.

1311 Puis je ne veux pas avoir vos commentaires pour l'instant, mais peut-être vous inviter, d'ici le 1er février, à nous déposer vos observations sur le mémoire du Ministère.

1312 M. BOUGIE: Avec plaisir.

1313 LE PRÉSIDENT: Parce qu'évidemment, ils ont un rôle important... pour votre propre association et vos membres. Donc, bien comprendre les enjeux. Et ils ont bien expliqué leur vision, puis je veux bien comprendre la vôtre par rapport à la leur.

1314 M. BOUGIE: C'est noté.

1315 LE PRÉSIDENT: Parfait.

1316 Well, this completes your appearance today, but I will ask the legal counsel to resume some of the issues.

1317 MS HULLEY: Thank you, Mr. Chair.

1318 For the record, I have three undertakings for the three associations

as a whole.

1319 The first was to file program samples -- or program schedules of a sample of your members noting information on the spoken word.

1320 Commissioner Cugini read the details of that undertaking into the record and I can provide you a written copy of that for your information.

1321 The second is to produce a list of currently licensed Type A stations which have over time seen the addition of a commercial station in their market.

1322 The third undertaking is one that the Commissioners have asked that I note. It's similar to the one asked by Commissioner Cugini, so again I'll read the details into the record and provide you with a written copy later.

1323 The undertaking is to file the following evidence from a sample of your members: Current levels of Category 3 music, whether the Category 3 music is woven into the overall music mix or whether it is presented in a block program format, if block program format is used, from where this programming originates, and whether the programming in question is produced by volunteers or paid staff.

1324 The sample should include 10 Type A community stations of which seven should be French, 10 smaller market Type B community stations serving populations of less than 50,000 people, and the following smaller market community-based campus stations CFCR FM, CJTR FM, CILU FM, CFXU FM, CJJJ FM and CKUW FM.

1325 Those are all of the undertakings and they will need to be filed by the 1st of February.

1326 THE CHAIRPERSON: And obviously there's the undertaking to reply to the Quebec Ministry of Communications and Culture submission.

1327 Well, this completes your appearance for today. Thank you very much all of you.

1328 It was a very interesting presentation, very well prepared, very good submission, very clear and very concise answer. We appreciate it very much.

1329 We'll take a 10-minute break.

1330 De retour à 16 h 00 pour le prochain item.